



CONSEIL COMMUNAL DU 19 FÉVRIER 2019

REGISTRE

Présents

Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Eric Godart, Gabriel Persoons, Martin Casier, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAH, Joëlle Van den Berg, Laura Squartini, Rachida Moukhliisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Ouverture de la séance à 20:00

SÉANCE PUBLIQUE

Secrétariat

1 Interpellation citoyenne relative au prosélytisme des Témoins de Jéhovah dans tous les lieux publics ainsi que de porte à porte sur la commune de Watermael-Boitsfort.

Notre interpellation a comme objectif de faire cesser le prosélytisme des Témoins de Jéhovah dans tous les lieux publics ainsi que de porte à porte sur la commune de Watermael-Boitsfort afin de protéger les personnes plus fragilisées.

Il faut savoir que pour devenir Témoins de Jéhovah, il faut avoir étudié au moins 6 mois avec eux et que cela se passe au domicile des personnes recrutées. Ces personnes sont recrutées essentiellement par la prédication de porte à porte et en rue.

Pour nous, il y a abus de faiblesse puisque les conditions pour devenir Témoins de Jéhovah ne sont révélées que lorsque la personne s'est prise d'amitié avec les recruteurs (6 mois à 2 ans) selon le témoignage de Jean-Pierre Coquand ex Témoins de Jéhovah

<https://www.decitre.fr/livres/alienation-et-prises-de-conscience-9782746610316.html>

Le Centre contre les manipulations mentales a publié un article concernant cette loi sur l'abus de faiblesse déposée par André Frédéric [Député fédéral à la Chambre des Représentants](#).

[Voici les propos tenus par André Frédéric « Je cite en partie »](#)

« André Frédéric (PS) a déposé une proposition de loi en ce sens et publie *Broyeurs de conscience*

BRUXELLES Le député fédéral, actuel président de la commission de l'Intérieur, n'y va pas par quatre chemins : "On assiste désormais en Belgique à une augmentation substantielle du phénomène sectaire. Bruxelles, centre de l'Europe, attire beaucoup. Et comme en France la loi a été adaptée, quelques organisations quittent aussi la France pour aller voir ailleurs. Chez nous, par exemple."

D'où son idée de réformer la loi belge sur la base du modèle français. "Au-delà de ce livre, où j'ai pointé 13 organisations sectaires, je me demande pourquoi la Belgique ne se dote pas d'un nouvel outil juridique. J'ai déposé une proposition de loi afin que désormais l'on puisse condamner une

personne physique ou morale pour abus de faiblesse ou suggestion mentale.”

En France, où la loi est passée depuis 2002, elle s’est traduite par une volée de condamnations, 615 rien que pour l’année 2007.

“Ce qui m’effraie le plus, ce sont les conséquences pour la santé publique : certaines organisations mettent vraiment en danger la santé des gens en prônant, par exemple, l’arrêt de thérapies cancéreuses. J’ai rencontré beaucoup de victimes et pour certaines les craintes restent bien vivaces, des années après.”

*Et de pointer du doigt un principe fédérateur, partout identique : “**Au départ, la personne est dans une attitude d’aide : on l’intègre dans un groupe où on lui donne ce sentiment de protection. Du coup, tout ce qui est en dehors du groupe devient mauvais. Suit une phase de désocialisation complète et de lavage de cerveau.**”*

13 organisations sont pointées dans le livre d’André Frédéric, qui aurait pu en ajouter bien d’autres, mais a voulu avoir un panel qui balaie tous les genres. Du plus grand mouvement, les Témoins de Jéhovah, 24.000 personnes en Belgique, aux plus obscurs nés plus récemment, comme la biologie totale ou les apocalyptiques de 2012... »

<https://www.cmm.asso.fr/belgique-8220-condamner-1-8217-abus-de-faiblesse-8221/>

Les conditions pour rester Témoin de Jéhovah, exigent un attachement exclusif à cette organisation qui est au-dessus des lois du pays. Ils font le vœu d’appartenir à cette organisation et considère le monde comme satanique. Une des obligations implicites est de taire un cas de pédophilie tant en interne qu’en externe au mouvement sous peine d’être exclu et perdre tout contact social avec son entourage proche.

Nulle part, il est écrit dans les manuels d’études pour devenir Témoins de Jéhovah la manière dont les cas de pédophilie sont traités ce qui ne permet pas aux parents ou futurs parents de choisir en pleine conscience en quoi ils s’engagent en devenant Témoins de Jéhovah.

Les témoignages montrent que les Témoins de Jéhovah ne protègent pas les enfants du crime qu’est la pédophilie et cela se passe souvent lorsque les enfants sont mis sous la responsabilité d’un homme de porte à porte.

<https://www.youtube.com/watch?v=k2g8Pw2K7pE>

Les abus sexuels sur mineur sont gérés en interne sur une règle biblique « de deux témoins » prise dans l’ancien testament et sortie de son contexte (Deutéronome 19:15).

<https://jw-verite.org/actualite-temoins-de-jehovah-jw-org/164-jw-tv-temoins-de-jehovah-pedophilie-deux-temoins.html>

C'est un tribunal religieux interne qui jugera le pédophile, selon leurs propres lois (règle de deux témoins). Par exemple, lorsque le pédophile est dénoncé en interne, les Témoins de Jéhovah ont comme principe de pardonner tout pécher si le pécheur montre un signe de repentance. Pardonner veut dire dans leur cas de garder en secret la confidentialité des faits non seulement en interne mais aussi en externe.

Et quand il arrive que les pédophiles soient exclus de la communauté, il y a très peu de dénonciation et aucun suivi de la personne. Elle peut continuer ailleurs ses crimes.

Les Témoins de Jéhovah viennent de se faire condamner au Montana à payer 35 000.000\$ au niveau de leur siège international, national, et local, en septembre 2018 pour non dénonciation de pédophile.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Affaires_de_p%C3%A9dophilie_chez_les_T%C3%A9moins_de_J%C3%A9hovah

Une grande majorité d’enfants victimes d’abus sexuels ne sont pas suivi par des thérapeutes spécialisés pour éviter que ceux-ci dénoncent ce qui se passe aux seins de la communauté afin de ne pas salir la réputation de leur mouvement.

Notre Asbl CheCoPa soutient les personnes qui sortent de ce mouvement et nous témoignons de tous les drames humains et familiaux qui sont les conséquences de leur manière de fonctionner.

<https://www.checopa.be/autonomie-spirituelle/t%C3%A9moignages/>

La liberté religieuse étant un droit acquis, notre démarche n'est pas d'atteindre à la liberté religieuse mais de mettre des limites à tous mouvements à dérive sectaire afin de protéger les personnes vulnérables en particulier les enfants des conséquences liées aux dysfonctionnements internes de l'organisation Témoins de Jéhovah.

Nous recueillons actuellement tous témoignages de personnes abusées au sein des Témoins de Jéhovah en Belgique pour mener à bien l'enquête demandée par le CIAOSN (Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, organisme officiel de l'état).

Afin de ne pas confondre les actions de démarchages commerciaux, politiques et sociaux voici la définition du terme « prosélytisme » selon le centre national de ressources textuelles et lexicales :

Zèle déployé pour répandre la foi, pour faire des adeptes, des prosélytes ; p.ext., souvent péj., zèle déployé pour convertir autrui à ses idées, pour tenter d'imposer ses convictions.

<http://www.cnrtl.fr/definition/pros%C3%A9lytisme>

Le danger chez les témoins de Jéhovah se situe dans la répétition des visites à domiciles via le prosélytisme de porte à porte et en rue afin de convaincre les personnes d'entrer dans le mouvement.

Nous avons conscience que le fléau de la pédophilie ne touche pas seulement les Témoins de Jéhovah, la différence au sein des Témoins de Jéhovah se situe dans le fait que les personnes victimes de pédophilie sont aussi victimes d'ostracisme si elles parlent ou déposent plainte (C'est ce que l'on appelle la double contrainte dans les techniques de manipulation mentale) Autrement dit aucune issue de sortie.

Pour conclure voici notre interpellation :

Nous demandons au collège communal de prendre ses responsabilités en utilisant son autorité naturelle pour protéger les personnes vulnérables dont les enfants en interdisant aux témoins de Jéhovah et à quiconque de faire du prosélytisme de porte à porte et dans tous lieux publics sur la commune de Watermael-Boitsfort pour cause d'abus de vulnérabilité et d'harcèlement moral.

Nous proposons aussi de donner des outils aux familles par exemple par le biais des écoles pour contrer le problème général d'abus en tout genre par l'apprentissage dès le plus jeune âge de l'affirmation de soi et de sa pleine individualité. Apprendre à dire Non et à le faire respecter et vers qui s'adresser pour être protégé.

Notre objectif est de pouvoir étendre cette action, d'arrêter cette hémorragie ainsi que d'en soigner la cause à d'autres communes et mettons tous nos espoirs à ce que cela commence aujourd'hui, ici à Watermael-Boitsfort.

Merci de votre attention

Frédéric hoebeeck, administrateur de CheCoPa Asbl

Céline Rouge, cofondatrice de CheCoPa Asbl

Natalia Sigrist, administratrice de CheCoPa Asbl

Sources :

1. Ciaosn : Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles

20 décembre 2018

Des abus sexuels sur mineurs au sein des témoins de Jéhovah?

Le Centre d'information sur les sectes réclame une enquête

Le Centre d'information et d'avis sur les organisations sectaires (CIAOSN) demande à la Chambre d'initier une enquête sur des abus sexuels de mineurs au sein des témoins de Jéhovah, [rapporte De Morgen, jeudi](#). Le parquet a été informé également.

1. Candace, mineure abusée chez les Témoins de Jéhovah

http://www.tj-encyclopedie.org/Affaire_Candace_Conti

1. Australie :

<https://jw-verite.org/actualite-des-temoins-de-jehovah/78-australie-1006-cas-de-pedophilie-non-signales-depuis-1950.html>

Dans le cadre d'une enquête en cours de la Commission Royale d'Australie concernant des faits de pédophilie dans l'Eglise Catholique et chez les Témoins de Jéhovah, un nombre impressionnant de cas de pédophilie a été mis au jour chez les Témoins. Sur ces 1006 cas prouvés depuis 1950, aucun n'a été signalé aux autorités compétentes.

1. Réflexion sur le prosélytisme abusif en France et Cours européenne

<https://journals.openedition.org/cerri/144>

Le Conseil prend connaissance.

La Présidente rappelle la procédure relative à l'interpellation citoyenne et donne la parole à Mme Rouge.

Olivier Deleuze :

« Avant toute chose, permettez-moi de vous dire que le sujet de votre interpellation nous touche et nous préoccupe beaucoup. Interpellés, nous le sommes d'autant plus que nous savons à quel point certaines et certains d'entre vous sont liés personnellement à ce combat. Merci pour ce courage et ce témoignage.

Ensuite, au-delà de nos engagements moraux respectifs, et de notre préoccupation face à ces organisations manipulatrices, nous avons étudié vos demandes au regard de nos responsabilités concrètes et effectives, au regard de la loi.

Nous avons interrogé le CIAOSN, Centre fédéral d'information et d'avis sur les organisations sectaires nuisibles, qui, comme vous le savez sans doute, fut créé par la loi du [2 juin 1998](#) (modifiée par la loi du [12 avril 2004](#)) suite à une des recommandations formulées par la commission d'enquête parlementaire.

Nous leur avons posé les questions suivantes, et nous vous faisons part de leurs réponses.

Est-ce que les témoins de Jéhovah sont dans une liste officielle particulière de sectes dangereuses ?

CIAOSN : « Il n'existe pas de liste de sectes en Belgique. Dans le cadre de sa mission d'information, notre Centre n'est pas habilité à qualifier un groupe de "secte" ou de "secte nuisible". Le document qui est régulièrement, et à tort, considéré comme une "liste des sectes", est en fait le tableau synoptique du rapport de la commission d'enquête parlementaire de 1997.

Nous tenons à attirer votre attention sur le texte de la page de présentation de ce tableau synoptique (partie II, p. 227) qui permet de replacer celui-ci dans son contexte :

“Le présent tableau résulte des informations recueillies par la commission, tout au long de ses travaux. Les noms qui y sont repris ont été fournis sous leur seule responsabilité soit par des services

officiels (gendarmerie, police judiciaire, Sûreté de l'Etat, Service général du renseignement et de la sécurité, parquets) interrogés en ce sens, soit par des témoins directs ou indirects, entendus sous serment. Cette énumération ne constitue donc ni une prise de position, ni un jugement de valeur de la part de la commission. Ainsi, le fait pour un mouvement d'y figurer, même si c'est à l'initiative d'une instance officielle, ne signifie pas que pour la commission, il soit une secte, et a fortiori qu'il soit dangereux. Comme le tableau le montre, la commission n'a pas pu procéder à une vérification de l'ensemble des informations recueillies ni en contrôler l'exactitude. Pour les mêmes raisons, dans la mesure où ce tableau n'est pas exhaustif, le fait de ne pas y figurer ne constitue pas davantage une appréciation sur l'innocuité d'un mouvement. L'examen de ces mouvements doit être approfondi et le tableau doit être actualisé en permanence. Pour ce qui est de l'analyse du présent tableau, le lecteur se référera utilement à la partie du rapport consacrée aux définitions, ainsi qu'aux éléments de témoignages, publics ou à huis clos." »

Qu'en est-il du prosélytisme sur la voie publique ?

CIAOSN : « En ce qui concerne le prosélytisme, depuis son Arrêt Kokkinakis contre Grèce, la Cour européenne de Strasbourg assimile de manière constante le prosélytisme à la liberté de conscience et/ou de religion (Kokkinakis c. Grèce, arrêt du 25 mai 1993, série A no 260-A). En vertu des principes de non-discrimination et d'autonomie des cultes, le droit au prosélytisme est bien garanti à tous sans distinction et n'est donc pas l'apanage des seuls cultes reconnus et de leurs membres. » Bien entendu, l'exercice de cette liberté ne dispense aucunement du respect des lois, décrets et règlements.

S'il n'y a pas de vente associée, le porte-à-porte demande-t-il une autorisation particulière ?

CIAOSN : « Dans le cas de l'organisation des Témoins de Jéhovah, le porte-à-porte constitue une des manières de faire du prosélytisme.

J'attire votre attention que, même dans le cadre du porte-à-porte, les organisations sont tenues de respecter le Règlement Général sur la Protection des Données.

Les données personnelles ne peuvent donc être collectées sans l'autorisation des personnes concernées. »

J'ai également interrogé la police sur la question de savoir si dans notre zone, une des trois communes avait déjà pris une mesure de police, basée donc sur les règlements généraux de police relatifs aux troubles à l'ordre public ou autre. La réponse est négative. En effet, nous devons être très attentifs à ne pas prendre une mesure, par ailleurs à la limite de la légalité, à l'encontre d'une organisation sectaire, et que celle-ci se retourne contre toutes celles qui font du porte-à-porte ou du prosélytisme sur la voie publique.

Ces informations prises, le Collège est bien entendu d'avis d'informer au mieux la population face aux risques encourus par des organisations religieuses malveillantes, et nous nous engageons à publier un article dans le journal communal, sur le site et page FB de la commune, afin de renseigner nos habitants sur le fonctionnement spécifique de telles structures, sur leur mode de fonctionnement...

Et bien entendu, les enfants et personnes fragiles sont notre public à protéger en priorité, par la diffusion d'une information de qualité, encore et toujours. Pour qu'un jugement éclairé et libre soit le critère, et pas la manipulation et le mensonge ».

Madame Rouge se dit touchée par les recherches effectuées, c'est encourageant. Elle est consciente que le sujet est complexe et qu'il ne sera pas résolu du jour au lendemain, mais qu'en œuvrant ensemble, citoyens et politiques peuvent trouver des solutions pour protéger les personnes fragilisées.

Sandra Ferretti remercie les citoyens pour cette interpellation qui la touche tout particulièrement. Elle souligne l'importance d'avoir, en tant que politicien, une position claire sur ce sujet difficile, parce qu'entre la liberté d'expression, la démocratie et ces techniques de manipulations qui peuvent être destructrices, il y a une ligne qu'il faut respecter. Le devoir des politiques est de protéger ces

personnes, en collaboration avec des organisations telles que CheCoPa. Le règlement de police pourrait également être revu si lors de rassemblements sur des lieux publics il y a trouble à l'ordre public. En outre, les personnes sortant de ces sectes, qui sont ostracisées, pourraient peut-être bénéficier de structures d'accueil d'urgence, en collaboration avec le CPAS.

Martin Casier se joint aux remerciements exprimés. Il met en lumière qu'il faut un grand courage pour porter au conseil un point aussi sensible, aussi compliqué. Ce sont des faits graves, qui touchent à l'intégrité physique de certaines personnes, mais aussi à leur intégrité mentale. La ligne est étroite entre l'application de la loi et le respect des libertés. Il serait opportun d'y réfléchir un peu plus largement que par la parution d'un article. Cependant c'est un bon début. Des rencontres pourraient avoir lieu sur cette thématique, notamment dans les écoles pour sensibiliser les plus jeunes à cette problématique. David Leisterh informe qu'il a été associé à l'élaboration du texte lu par le Bourgmestre et qu'il souhaite remercier également cette démarche et témoigner de son soutien. De Voorzitter wijst op de procedure met betrekking tot de burgerinterpellatie en geeft het woord aan mevrouw Rouge.

Olivier Deleuze :

"Allereerst wil ik u zeggen dat het onderwerp van uw interpellatie ons raakt en ons stevig bezighoudt. Geïnterpeleerd zijn wij des te meer dat we weten in hoeverre sommige onder julie bij deze strijd persoonlijk betrokken zijn. Dank u voor uw moed en uw getuigenis.

Vervolgens hebben wij, naast onze respectievelijke morele verplichtingen en onze bezorgdheid over deze manipulatieve organisaties, uw verzoeken onderzocht t.o.v. de grondwet met in het achterhoofd onze concrete en effectieve verantwoordelijkheden.

Wij hebben een interview gehad met de IACSSO, het Informatie- en Adviescentrum inzake schadelijke sektarische organisaties, dat, zoals u wellicht weet, is opgericht bij de wet van 2 juni 1998 (gewijzigd bij de wet van 12 april 2004) als gevolg van één van de aanbevelingen van de parlementaire onderzoekscommissie.

We hebben hun de volgende vragen gesteld en we delen hun antwoorden met u.

Staan Jehovah's Getuigen op een bepaalde officiële lijst van gevaarlijke sekten?

IACSSO : "Er is geen lijst van sekten in België. In het kader van zijn informatiemissie is ons centrum niet bevoegd om een groep te kwalificeren als een "sekte" of "schadelijke sekten". Het document dat regelmatig en ten onrechte wordt beschouwd als een "lijst van sekten", is in feite de synoptische tabel van het rapport van de parlementaire onderzoekscommissie van 1997.

Wij willen uw aandacht vestigen op de tekst van de presentatiepagina van deze synoptische tabel (deel II, p. 227), die ons in staat stelt deze in de juiste context te plaatsen:

Deze tabel werd opgesteld op basis van de informatie die de commissie gedurende het hele verloop van haar werkzaamheden heeft ingezameld. De namen die erin voorkomen werden onder uitsluitend eigen verantwoordelijkheid verstrekt door ofwel officiële instanties (rijkswacht, gerechtelijke politie, Veiligheid van de Staat, Algemene Dienst Inlichtingen en Veiligheid, parketten) die daaromtrent werden ondervraagd, ofwel door directe of indirecte getuigen die onder ede werden gehoord.

Die opsomming kan dus hoegenaamd geen standpunt, noch een waarde-oordeel van de commissie inhouden. Zo betekent het feit dat een bepaalde beweging op die lijst voorkomt, ook al is dat op initiatief van een officiële instantie, niet dat de commissie ervan uitgaat dat het om een sekte gaat en a fortiori dat ze gevaarlijk is.

Zoals de tabel aangeeft, kon de commissie niet alle ingewonnen informatie natrekken, noch nagaan of die correct is. Aangezien die lijst niet exhaustief is, houdt het feit er niet te zijn opgenomen dus evenmin een oordeel in over de onschadelijkheid van een beweging. Het onderzoek naar deze bewegingen moet grondig worden uitgediept en de tabel moet permanent worden bijgewerkt. Wat de analyse van bijgaande tabel betreft, verwijzen wij de lezer naar het deel van het verslag dat gewijd is aan de definities, alsmede naar de elementen van de getuigenissen die in openbare vergaderingen of

tijdens vergaderingen met gesloten deuren werden ingewonnen.

Hoe zit het met het proselitisme op de openbare weg?

IACSSO : "Wat het proselitisme betreft, heeft het Europees Hof in Straatsburg sinds zijn Kokkinakisarrest tegen Griekenland consequent proselitisme gelijkgesteld met de vrijheid van geweten en/of godsdienst (Kokkinakisarrest tegen Griekenland van 25 mei 1993, serie A 260-A). In overeenstemming met de beginselen van non-discriminatie en religieuze autonomie is het recht op proselitisme goed gewaarborgd voor iedereen zonder onderscheid en is het dus niet het voorrecht van alleen erkende religies en hun leden. »

De uitoefening van deze vrijheid sluit uiteraard op geen wijze de naleving van wetten, decreten en reglementen uit.

Indien er geen sprake is van een bijbehorende verkoop, vraagt de deur-tot-deur-verkoop om een specifieke machtiging?

IACSDSO : "In het geval van de organisatie Jehovah's Getuigen is huis-aan-huisverkoop één van de manieren om aan proselitisme te doen.

Ik wil uw aandacht vestigen op het feit dat zelfs in het kader van de deur-tot-deur- dienstverlening zijn de organisaties verplicht zich te houden aan het algemene reglement over de gegevensbescherming. Persoonlijke gegevens kunnen daarom niet worden verzameld zonder toestemming van de betrokkenen. »

Ik heb de politie ook gevraagd of één van de drie gemeenten van onze politiekezone al een politiemaatregel had genomen op basis van de algemene politiereglementen over verstoringen van de openbare orde of andere. Het antwoord is nee. We moeten inderdaad heel voorzichtig zijn om geen actie te ondernemen, dat zich overigens al op de legale grens bevindt , tegen een sektarische organisatie, en dat het zich keert tegen al diegenen die van deur tot deur gaan of aan proselitisme doen via de openbare weg.

Zodra deze informatie is verzameld, is het College uiteraard van mening dat het de bevolking zo goed mogelijk moet informeren over de risico's die kwaadwillende religieuze organisaties kunnen doen lopen, en wij verbinden ons ertoe om een artikel te publiceren in de gemeentelijke krant, op de website van de gemeente en de FB-pagina, om onze inwoners te informeren over de specifieke werking van dergelijke structuren, over hun functionering.....

En natuurlijk zijn kinderen en kwetsbare personen de burgers die bij voorrang beschermd moeten worden, door middel van de verspreiding van kwalitatief hoogstaande informatie op regelmatige wijze. Zodat een geïnformeerd en vrij oordeel het criterium is, en niet manipulatie en leugens.

Mevrouw Rouge zegt dat ze geraakt wordt door het onderzoek, wat bemoedigend is. Zij is zich ervan bewust dat het onderwerp complex is en niet van de ene dag op de andere zal worden opgelost, maar dat burgers en politici door samen te werken oplossingen kunnen vinden om kwetsbare mensen te beschermen.

Sandra Ferretti bedankte de burgers voor deze interpellatie, die haar bijzonder raakte. Zij onderstreept dat het belangrijk is om als politici een duidelijk standpunt in te nemen over dit moeilijke onderwerp, want tussen vrijheid van meningsuiting, democratie en deze manipulatietechnieken die destructief kunnen zijn, is er een lijn die moet worden gerespecteerd. Het is de plicht van politici om deze mensen te beschermen, in samenwerking met organisaties als CheCoPa. Het politiereglement kan ook worden herzien als er sprake is van verstoring van de openbare orde bij bijeenkomsten op openbare plaatsen. Bovendien zouden mensen die deze sekten verlaten en die verbannen zijn, in samenwerking met het OCMW kunnen profiteren van noodopvangfaciliteiten, in samenwerking met het OCMW.

Martin Casier sloot zich aan bij de dankbetuigingen. Hij benadrukt dat er veel moed nodig is om zo'n gevoelig en ingewikkeld punt aan de Gemeenteraad voor te leggen. Dit zijn ernstige feiten, die de

fysieke integriteit van sommige mensen, maar ook hun mentale integriteit aantasten. Er bestaat een nauw verband tussen de toepassing van de wet en de eerbiediging van de vrijheden. Het zou goed zijn om er iets ruimer over na te denken dan door een artikel te publiceren. Het is echter een goed begin. Er zouden bijeenkomsten over dit thema kunnen worden gehouden, met name op scholen, om jongeren bewust te maken van deze kwestie.

David Leisterh deelde mee dat hij betrokken was geweest bij de voorbereiding van de door de burgemeester voorgelezen tekst en dat hij ook dit initiatief wil bedanken en zijn steun wil uitspreken

2 **Approbation du Registre de la séance du conseil communal du 22 janvier 2019**

Le point est reporté.

28 votants : 28 votes positifs.

Martin Casier demande quand sera appliquée la réponse de Brulocalis au sujet des interpellations portées au conseil communal et qui concernent des ASBL.

Olivier Deleuze répond que c'est dès à présent applicable. Brulocalis a expliqué qu'on pouvait débattre de toute question qu'on estimait d'intérêt communal.

Martin Casier demande si ce sera intégré au R.O.I. Conseil.

Olivier Deleuze répond que le Collège va proposer une modification du ROI prochainement, que cela peut y être intégré, qu'il ne sait pas encore, mais que quoi qu'il en soit, c'est Brulocalis qui dit le droit en l'occurrence.

Sandra Ferretti signale qu'au point 43, le PV n'est pas conforme à ce qui s'est dit lors de la séance puisque des propos insultants, diffamatoires et calomnieux ont été portés à son égard. Le nom de Sandra Ferretti avait été cité comme tel publiquement dans l'enceinte du conseil communal et publié sur le site de la commune. Le fait d'enlever son nom du PV ne lui semble pas correct. Elle demande que cela soit corrigé et que son nom apparaisse à nouveau puisque c'est elle qui était visée par l'interpellation. Des excuses publiques avaient également été demandées et cette demande ne se trouve pas au PV. Cela lui semble à la limite de la légalité d'avoir modifié un PV de cette manière. Le rôle du Secrétaire communal est de veiller à ce que le PV soit bien conforme à la réalité.

Le Secrétaire communal est invité par la Présidente à prendre la parole. Il rappelle que le R.O.I. du conseil communal ne stipule en aucun cas que le compte rendu des séances doive être analytique et signale que la plupart des communes se contentent d'un résumé ou d'une synthèse des débats. Il prend note du souhait de Mme Ferretti et indique que ce point du PV sera réécrit sur base de l'enregistrement de la séance.

Eric Godart signale qu'en l'occurrence il ne s'agit pas d'un résumé succinct mais de la suppression d'un nom figurant initialement dans une interpellation.

La Présidente propose de reporter l'approbation du PV à la prochaine séance.

Martin Casier vroeg wanneer Brulocalis' antwoord met betrekking tot de interpellaties aan de gemeenteraad over vzw's zal worden toegepast.

Olivier Deleuze antwoordde dat het nu van toepassing is. Brulocalis legde uit dat elke kwestie die van gemeenschappelijk belang wordt geacht, kan worden besproken.

Martin Casier vroeg of het geïntegreerd zou worden in het huishoudelijk reglement van de Gemeenteraad.

Olivier Deleuze antwoordde dat het college binnenkort een wijziging van het huishoudelijk reglement van de Gemeenteraad zou voorstellen, dat het in het huishoudelijk reglement van de Gemeenteraad zou kunnen worden geïntegreerd, dat hij het nog niet met zekerheid wist, maar dat het in ieder geval Brulocalis was die het laatste woord heeft m.b.t de wetten.

Sandra Ferretti wijst erop dat punt 43 van de notulen niet in overeenstemming is met hetgeen tijdens de vergadering is gezegd, aangezien er beledigende en lasterlijke verklaringen tegen haar zijn afgelegd. De naam van Sandra Ferretti werd in de gemeenteraad openbaar geciteerd en gepubliceerd op de website van de gemeente. Het verwijderen van haar naam op het verbaal proces lijkt haar niet correct. Zij vraagt dat dit verbeterd wordt en dat haar naam weer verschijnt omdat zij het doelwit was van de interpellatie. Er was ook een openbare verontschuldiging gevraagd en dit verzoek staat niet in de notulen. Het lijkt haar op de grens van de wettigheid om een PV op deze manier te hebben aangepast. De rol van de Gemeentesecretaris is ervoor te zorgen dat de notulen in overeenstemming zijn met de werkelijkheid.

De Gemeentesecretaris wordt door de Voorzitter uitgenodigd om het woord te voeren. Hij herinnerde eraan dat het R.O.I. van de gemeenteraad in geen geval bepaalt dat de notulen van de vergaderingen analytisch moeten zijn en wees erop dat de meeste gemeenten tevreden zijn met een samenvatting of synthese van de debatten. Hij nam nota van de wens van mevrouw Ferretti en deelde mee dat dit punt in de notulen zal worden herschreven op basis van de opneming van de vergadering.

Eric Godart wees erop dat het in dit geval niet om een korte samenvatting ging, maar om het schrappen van een naam die aanvankelijk in een interpellatie verscheen.

De Voorzitter stelt voor om de goedkeuring van de notulen uit te stellen tot de volgende vergadering.

3 **Concertation Commune-CPAS - Désignation des membres.**

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la NLC;

Vu l'article 26 § 2 de la loi organique des Centres publics d'Action Sociale du 08/07/1976, ainsi que la loi du 08/07/1992 et l'AR du 21/01/1993 fixant les conditions et modalités de la concertation;

Vu le règlement d'ordre intérieur du Comité de Concertation voté par le Conseil communal en séance du 27/04/1993 et ses modifications subséquentes;

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la délégation communale auprès du Comité de concertation;

Par ces motifs,

Sur proposition du Collège,

DESIGNE

les personnes suivantes en qualité de membres de la délégation communale auprès du Comité de Concertation Commune-CPAS :

- M. Olivier DELEUZE

- M. Jean-François DE LE HOYE
- Mme Marie-Noëlle STASSART

Décision prise par scrutin secret. Le Conseil approuve le projet de délibération.
28 votants : 17 votes positifs, 11 votes négatifs.

Alain Wiard s'étonne qu'on ne procède pas par un scrutin secret pour désigner les représentants de la commune au comité de concertation.

Interruption de séance à 20h30. Reprise de la séance à 20h35.

La Présidente donne la parole au secrétaire communal pour expliquer les modalités du vote. Celui-ci expose que le Bourgmestre est membre de droit du comité de concertation et que la loi précise par ailleurs qu'il le préside; l'échevin des Finances est également membre de droit lorsqu'un point touche aux finances. Il n'y a donc lieu de procéder à un vote formel que pour désigner le 3^{ème} représentant de la commune.

Vote individuel sur Marie-Noëlle Stassart. (Bulletin secret)

Alain Wiard is verbaasd dat er geheim wordt gestemd om de vertegenwoordigers van de gemeente in het overlegcomité aan te duiden.

De vergadering wordt om 20.30 uur onderbroken. De vergadering wordt om 20.35 uur hervat.

De Voorzitter geeft het woord aan de gemeentesecretaris om de stemprocedures toe te lichten. Deze laatste verklaart dat de burgemeester ambtshalve lid is van het overlegcomité en dat de wet ook bepaalt dat hij het voorzigt; de schepen van financiën is ook ambtshalve lid als het gaat om financiën. Voor de benoeming van de derde vertegenwoordiger van de gemeente is dus alleen geen formele stemming nodig.

Individuele stemming over Marie-Noëlle Stassart. (Geheime stemsessie)

Personnel

4 **Règlement sur l'évaluation du personnel communal.**

Le Conseil,

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale daté du 04.05.2017 fixant les dispositions générales en matière d'évaluation du personnel communal;

Considérant que l'instauration d'un nouveau règlement sur l'évaluation s'impose afin de s'y conformer;

Vu le protocole établi en réunion du Comité particulier de négociation en date du....;

Sur proposition du Collège échevinal;

DECIDE

D'arrêter le règlement sur l'évaluation du personnel communal suivant le texte en annexe.

La présente délibération sera exécutoire après approbation des autorités de tutelle.

Le point est reporté.
28 votants : 28 votes positifs.

Point reporté à la demande des organisations syndicales.

Olivier Deleuze informe qu'il y aura entre aujourd'hui et le prochain conseil communal un nouveau comité particulier de négociation pour discuter et finaliser ce document.

Alexandre Dermine observe que ce point figurait dans une publication Facebook du Bourgmestre.

Tristan Roberti fait remarquer que ce point était à l'ordre du jour du conseil communal à ce moment-là.
Dit punt wordt op verzoek van de vakbondsorganisaties uitgesteld.

Olivier Deleuze deelde mee dat er tussen vandaag en de volgende gemeenteraad een nieuw bijzonder onderhandelingscomité zal zijn om dit document te bespreken en af te ronden.

Alexandre Dermine merkt op dat dit punt in een Facebook-publicatie van de burgemeester is verschenen.

Tristan Roberti merkte op dat dit punt op de agenda van de gemeenteraad stond.

*Jean-François de Le Hoye entre en séance.
Jan Verbeke quitte la séance.*

Secrétariat

5 **Déclaration de politique générale - Application de l'article 242bis de la Nouvelle Loi Communale.**

Le Conseil communal,
Vu l'article 242bis de la NLC stipulant que dans les trois mois après l'élection des échevins, le collège soumet au conseil communal un programme de politique générale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ;
Attendu que tous les groupes politiques représentés au conseil communal de Watermael-Boitsfort ont pu s'exprimer quant au contenu du programme de politique générale présenté par le collège échevinal ;

APPROUVE

Le programme de politique générale couvrant la période 2018-2024 ;
Ce programme de politique générale sera publié conformément aux dispositions de l'article 112 et de la manière prescrite par le conseil communal.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
28 votants : 17 votes positifs, 11 abstentions.

Abstentions : Alain Wiard, Philippe Desprez, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, Eric Godart, Martin Casier, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Florence Lepoivre, Christine Roisin, Laurent Van Steensel.

Les Bourgmestre et Echevins lisent la déclaration de politique générale (annexe).

Alexandre Dermine :

« DéFI a pris connaissance de la déclaration de politique générale présentant le programme de majorité pour les 6 ans à venir. Nous sommes surpris de découvrir une déclaration pour le moins légère, trop sans doute pour refléter l'ambition que la majorité veut porter dans les premières lignes du texte. Premièrement, des mesures comme l'immersion ou le projet Archiducs Sud étaient déjà présents dans la déclaration de politique 2006. Espérons simplement qu'elles ne se trouveront plus dans l'exercice 2024. Par ailleurs, certains chapitres nous semblent incomplets, voire manquants, pour avoir pleinement l'ensemble des problématiques rencontrées à Watermael-Boitsfort. Nous pensons particulièrement aux chapitres liés à la sécurité, à l'emploi, au bien-être animal, au logement ou aux seniors, sujets qui ne comptent que trois mesures alors que cela représente pourtant 1/5^{ème} de la population comme vous l'écrivez vous-même dans votre déclaration. Nombre de mesures proposées sont floues à nos yeux : « étudier la faisabilité », « analyser l'opportunité » ou encore « analyser la possibilité »... Ce vocabulaire ne permet pas de discerner clairement la volonté de la majorité sur les sujets en question. Est-ce dû au grand écart politique des partenaires qui composent la majorité ? L'avenir nous le dira. En parlant de priorité, l'article 242bis de la NLC dont il est question prévoit une note d'orientation à 3 ans mais aussi un plan budgétaire présenté sous forme d'estimations et de perspectives, l'évaluation des priorités et mesures. Sans ce second outil, difficile de faire le tri dans vos propositions et dans votre catalogue et impossible de discerner vos vraies priorités pour les 6 ans à venir. Nous en profitons donc pour vous demander quand le budget et le plan de gestion seront abordés au conseil communal.

Venons-en au document que vous présentez. Nous nous réjouissons d'y trouver plusieurs initiatives portées et défendues par Défi. Quand quelque chose est bon, il faut pouvoir le dire. Faisons le point chapitre par chapitre.

Gouvernance, transparence, information : nous nous réjouissons de voir apparaître le budget participatif et la diffusion des conseils communaux en direct. Nous serons néanmoins attentifs à connaître les modalités qui vont définir ces budgets participatifs et verrons cela lors de l'exercice budgétaire à venir. Par contre, nous sommes très déçus de voir qu'il n'y a rien sur le magazine 1170 qui est pourtant un outil de communication principal de la commune. Rien sur les publications en ligne des budgets de la commune et sur l'information au public lors de grands événements ou de grands chantiers comme celui de la place Keym, notamment le fait de diffuser en soirée ce type d'informations et non en journée, ce qui a été une des raisons du fiasco sur le projet place Keym. En ce qui concerne les finances, nous ne comprenons toujours pas pourquoi la majorité continue à faire dormir les deniers publics sur des comptes. Ces deniers sont financés par les impôts : un scénario serait d'augmenter le patrimoine foncier de la commune pour pouvoir le valoriser et l'utiliser à bon escient pour d'autres projets et d'autres politiques. Par ailleurs, nous ne trouvons rien concernant Be Home, un soutien en tout cas au tax shift régional, et nous ne trouvons rien concernant un éventuel plan pluriannuel sauf pour les infrastructures sportives.

Economie : nous nous réjouissons du projet de revitalisation du Syndicat d'Initiative parce que l'outil était en tout cas peu efficace et peu propice au dialogue avec les commerçants. Nous serons attentifs à ce genre de missions.

Sur l'emphytéose place Keym, nous sommes surpris de voir les versions discordantes qui existent entre ce texte et différentes sorties de presse qui ont eu lieu cette semaine. A vous lire dans la presse, je peux dire que de nombreux commerçants ont remis leur bouteille de champagne au frigo. Rien non plus sur la gestion des cellules commerciales Un guichet d'économie locale ou à tout le moins une collaboration avec les instances régionales et en particulier Hub. Dans le titre, vous parlez de relations européennes, je ne vois pas un mot dans le texte qui parle de cela. Rien non plus sur l'emploi, à part peut-être les articles 60 que l'on retrouve dans d'autres chapitres.

CPAS et cohésion sociale : nous sommes ravis de voir une initiative concernant le centre pour sans-abris et l'éventualité de promouvoir l'égalité des chances, mais nous attendons de voir les pistes

concrètes pour réaliser ces projets.

Nous félicitons aussi la majorité pour le projet de l'EPN, nous soutiendrons la majorité dans ce projet car il permet de lutter contre la fracture numérique. Par contre, nous nous demandons si c'est la mission d'une maison de quartier de s'occuper de l'intégration et quels seront les moyens qui seront mis à disposition pour cette mission ? Nous sommes tristes de ne pas voir évoqués les logements « kangourou », qui permettent une cohésion intergénérationnelle. Pour les seniors, nous l'avons déjà dit précédemment, c'est un point qui nous semble fort léger : 3 mesures pour traiter 1/5^{ème} de la population boitsfortoise . Vous parlez de projets concrets pour tisser des liens, quels sont-ils ? Un centre d'accueil de jour pour les plus âgés, d'accord, mais nous sommes assez surpris de ne rien voir sur Vivre Chez Soi, même s'il s'agit d'une asbl, car c'est un projet important qui permet aux seniors de rester chez eux.

Petite enfance : le guichet unique est une très bonne nouvelle mais nous aurions souhaité aller un pas plus loin : pourquoi ne pas lier le réseau des accueillantes et des haltes-accueil à un réseau de crèches communales ? Par ailleurs, nous ne trouvons rien concernant les horaires d'ouverture des crèches et notamment pendant les congés.

Enseignement : le programme est assez ambitieux, nous le reconnaissons. C'est une bonne chose car notre avenir passe par l'éducation de nos enfants. Cela étant le groupe Défi sera très attentif au budget qui sera alloué pour pouvoir réaliser les mesures proposées. Nous avons déjà marqué un point qui nous semble interpellant : vous demandez de renforcer l'encadrement des études alors que votre action vise à diminuer cette offre d'études et à remplacer les professeurs par des auxiliaires. Nous aimerions savoir quelles sont les mesures concrètes que vous allez mettre en place pour remédier à ce que vous avez vous-mêmes créé lors de la majorité précédente. Rien sur les travaux à la Futaie, ne parlons pas non plus des classes vertes ou des classes de neige, rien sur le lien jeunesse-culture, ni de collaboration avec la Brise qui est pourtant demandeuse. Un petit mot au passage : est-il possible d'envisager des journées portes ouvertes des écoles communales en dehors des heures classiques, ce serait un plus.

Sport-Santé-Loisirs : nous sommes ravis de voir des mesures qui concernent la politique d'intégration sociale par le sport et curieux de voir quelles seront les mesures concrètes pour y arriver. Nous sommes en tout cas déçus de ne rien voir sur le réaménagement des infrastructures sportives au Floréal, la question de l'aménagement de l'agora sportive aux Tritomas et le soutien à la médecine préventive pour ce qui est de la santé.

Sécurité : nous l'avons dit, le problème semble quasi inexistant – pas de plan lumière ambitieux, rien sur la sécurité routière et rien non plus sur l'application des SAC aux jeunes ni sur les mesures judiciaires alternatives.

Logement : le chapitre est fort maigre. Quota de logements accompagnés pour le public le plus fragilisé : qu'entendez-vous par-là ? Est-ce pour les primo-arrivants, les sans-abris et combien de logements prévoyez-vous sur le projet gare de Boitsfort ? Nous sommes déçus de ne rien voir sur le projet Loutrier, qui peine un peu à remplir ses murs. Vous ne prévoyez aucune solution dans votre plan pour l'offre de logements destinés aux revenus moyens. On sait que la classe la plus touchée est la classe moyenne qui ne peut plus se loger à Boitsfort. Son accès est aussi relativement limité par le texte de la majorité.

Espaces verts-Environnement-Propreté : vous parlez de maintenir un taux d'exposition aux ondes électromagnétiques faible , comment comptez-vous mettre en place des mesures pour lutter contre cela ? Actions propreté, très bien. Pourquoi ne pas solliciter la collaboration avec les écoles dans le cadre d'opérations que nous avons menées, nous nous rendons compte que les environnements d'écoles sont fortement touchés. C'est un point d'attention que vous devez avoir en tête. Nous ne trouvons rien en ce qui concerne le parc Tournay, la politique de fleurissement dans la commune, chère aux majorités précédentes. Nouveau programme de balayage en rue, rien. Lutte contre les nuisances sonores et particulièrement celles des avions, rien.

Energie : programme assez ambitieux et précis en termes de prévention et de monitoring. Néanmoins, nous ne voyons pas de mesures concrètes pour pouvoir réduire la facture énergétique des bâtiments publics par l'isolation.

Mobilité : chapitre qui est assez vidé par le premier point, dommage de ne pas trouver les jalons du plan communal de mobilité que vous nous vendez. Ainsi, nous ne trouvons rien sur la mobilité des PMR, les deux roues motorisées, la réalisation de SUL dangereuses, une éventuelle prime pour les vélos électriques et la sécurisation des passages piétons.

Travaux publics : l'échec de la concertation place Keym lors de la précédente majorité doit-il aboutir à une rénovation au rabais ? Et nous ne trouvons rien sur les plans des trottoirs et voiries hormis pour le Logis et le Floréal. Nous aurions aimé aussi voir un plan pour un meilleur accompagnement de chantier pour éviter le scénario que nous avons connu à la plaine de jeux Bien-Faire.

Culture et Patrimoine : c'est un programme intéressant, notamment le travail avec des acteurs de terrain et particulièrement avec l'Espace Mémoire, néanmoins nous ne trouvons aucune mesure concrète pour rendre la culture plus accessible et nous sommes surpris de ne plus rien voir concernant la Fête des Fleurs.

Au final, si nous pouvons nous réjouir de pouvoir appliquer certaines mesures portées par Défi pendant la campagne, nous restons un peu sur notre faim pour ne pas dire beaucoup, pourtant la déclaration de politique communale n'est pas une simple obligation légale à la charge de la majorité, c'est avant tout un document de références permettant d'informer la population du projet de majorité pour ensuite en faire le bilan en fin de législature ».

Martin Casier : « La déclaration de politique générale est un moment important, parce que la majorité faite d'une coalition, traduit, analyse et propose à ses citoyens un projet, un compromis des différentes tendances qui la composent. Mais pour que cette déclaration de politique générale soit à la fois comprise par les citoyens et un moment démocratique sain et efficace dans un conseil communal, il faut qu'elle soit suffisamment précise pour être comprise et analysée par les membres de l'opposition. Je pense que mon collègue de DÉFI a très bien traduit le sentiment que nous avons eu à la lecture de ce document. Trois mois pour neuf pages. La qualité d'un document ne se mesure certes pas au nombre de pages mais à la qualité des propositions, à la concrétude de celles-ci, à leur analyse budgétaire et à leur définition précise. Outre les éléments langagiers cités par Monsieur Dermine – « évaluer », « analyser la possibilité », « analyser la volonté »... qui ne sont en rien des termes précis – nous constatons aussi qu'aucun travail budgétaire n'a été réalisé à ce stade. Cela nous met nous, opposition, que nous voulons constructive, dans une situation complexe parce que nous devons nous positionner sur un texte sans savoir comment il sera traduit de manière concrète au niveau budgétaire, sans pouvoir définir les moyens qui seront mis derrière chacun des mots. Quand on dit « faire ceci ou faire cela », on aimerait savoir si c'est plus « faire ceci » et moins « faire cela » ou l'inverse. Je trouve que c'est priver le débat démocratique de sa substance mais aussi priver les citoyens d'une connaissance fine du projet qui sera porté par une majorité. Je trouve à cet égard que c'est une occasion manquée. Ensuite, une déclaration de politique générale, pour pouvoir être audible, comprise et pouvoir proposer des choses nécessaires, doit s'appuyer sur un constat, et ce constat aujourd'hui si on doit le résumer à la formule « Watermael-Boitsfort, une commune où il fait bon vivre », pour ma part, je trouve cela un peu court. Cela n'est pas vrai pour certains citoyens, comme nous avons pu le constater durant cette campagne électorale, qui se sentent à la fois exclus socialement, culturellement et économiquement d'un ensemble de vies, à la fois dans leur quartier mais aussi de vies plus générales au sein de la commune.

Notez que nous partageons vos ambitions : qui ne voudrait pas partager la volonté de répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques par des solutions durables, créatives et innovantes reposant sur une gestion saine et transparente ? Personne !

Je peux à ce titre remercier la majorité d'avoir mis cela comme ambition générale. Mais ces phrases en tant que telles n'impliquent aucune priorisation particulière et politique ni même aucune lecture précise de ce qui sera fait. Je trouve que cela coupe le débat politique et démocratique au sein de ce conseil et nous le regrettons.

Je ne passerai pas en revue chacun des chapitres, comme cela a été fait, mes collègues reviendront plus tard dans des questions plus précises. Je tiens à garder ici des remarques plutôt générales. Mais

quand même, je veux pointer ici quelques éléments qui me semblent importants. Vous avez choisi, de commencer par un chapitre sur la participation. C'est une belle idée parce qu'il y a énormément d'attentes sur le sujet, car nous vivons aujourd'hui une crise de remise en question de la légitimité démocratique. Néanmoins, à la lecture de ce document je ne vois pas de solution structurelle. On veut proposer des budgets participatifs. Nous en sommes heureux car c'était également dans notre programme. Mais enfin, ça ne se limite pas à cela faire de la participation. Un peu plus loin, on indique que « des soirées d'information et participation seront organisées sur des thématiques transversales qui impliquent les habitants ». On en déduit que ce sera un peu plus que ce qui existe aujourd'hui, puisqu'on parle de mesure et qu'on a ajouté le mot participation. Mais quelle est la valeur systémique de cette proposition ? Quel rythme ? quels quartiers ? quelles thématiques ? qui les choisit ? Et pourquoi ne pas avoir retenu des propositions de créer des organes plus structurels de participation citoyenne ? Je trouve que c'est une occasion manquée. Je regrette aussi, entre autres choses, que la majorité ne partage pas notre volonté de rendre publics les ordres du jour et les PV du Collège. Au niveau des finances, la déclaration indique : « réévaluer les taxes perçues en termes d'équité et d'efficacité ». Personnellement, je ne suis pas sûr que nous ayons tous la même conception de l'équité et je ne vois pas par ailleurs en quoi une taxe est efficace. Efficace pour quoi ? Pour qui ? Dans quel cadre structurel ? Cette phrase traduit à elle seule l'ambiguïté de ce texte qui ne permet pas de savoir réellement ce qui est proposé.

Je ne voudrais pas rester uniquement sur des critiques négatives, dans l'ensemble de ce document nous nous retrouvons sur les ambitions, sur les volontés environnementales et de cohésion sociale. Mais nous regrettons le manque de précision. Le premier point en matière de cohésion sociale est de « promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations » : c'est un bel objectif auquel nous souscrivons et nous serons un partenaire de la majorité pour développer cela. Mais il nous semble que dans une déclaration de politique générale, il ne suffit pas d'amener des poncifs mais de proposer ce qui va être mis en œuvre. La cohésion sociale, la lutte contre les logements inoccupés, tous des sujets importants, mais que nous ne parvenons pas à comprendre de quelles manières ils seront traités. Il y a aussi des sujets qui sont complètement absents dans cette déclaration, nous y reviendrons, mais surtout nous sommes dans l'impossibilité de lire le sens des priorités qui seront proposées. Enfin, il semble que la majorité ait du mal à concevoir que le public a la capacité de prendre des initiatives : dans le document, on lit « soutenir », « encourager », « favoriser », « promouvoir » des initiatives. Mais pourquoi pas plutôt « proposer », « impulser », « agrandir une volonté », « augmenter » la capacité d'une proposition qui viendrait de n'importe quelle ASBL plutôt que de simplement la « soutenir ». On doit pouvoir être plus concret que simplement soutenir des initiatives privées, on doit pouvoir être un moteur d'initiatives publiques. Nous ne retrouvons pas dans cette DPG cette réalité. Rien non plus concernant d'éventuelles réorganisations d'ASBL communales, entendue de-ci de-là par des bruits de couloir. Pourtant ce point nous semble important. Nous ne voudrions pas, en tant qu'opposition, être mis devant le fait accompli au moment de décider dans les conseils d'administration des dites ASBL ou via une note devant le conseil communal. Voilà ce que nous voulions dire ici. Nous voulons enfin remercier la majorité, car c'est cela aussi une opposition constructive, pour un ensemble d'ambitions et de volontés que nous partageons, mais pour lesquels nous attendons avec une certaine avidité de voir comment elles seront réalisées. »

Alain Wiard : « Le groupe Générations Humanistes a analysé la déclaration de politique générale de la majorité et trouve cette déclaration intéressante et apprécie que certains points de son programme y soient repris. Générations Humanistes est un groupe citoyen, progressiste, qui soutiendra en cours de législature, les points de la déclaration qui sont en accord avec son programme. Cependant il regrette le manque d'ambition de la majorité par rapport aux deux programmes des partis qui la composent et aux objectifs qu'ils avaient annoncés. Nous regrettons également à quel point cette déclaration est vague et succincte, il ne s'agit pas en notre sens d'une déclaration mais d'une note de bonnes intentions. Passons rapidement les thèmes en revue :

Information, participation, transparence et gouvernance : Générations Humanistes salue les efforts

réalisés et les propositions présentées dans ce document en matière de budget participatif, d'information aux citoyens via les conseils communaux filmés, ainsi qu'une certaine simplification administrative. Nous déplorons toutefois que la majorité ne mentionne pas les objectifs qui étaient repris dans les programmes des deux partis qui la composent, comme l'organisation de moments avant le Conseil communal avec les citoyens pour écouter leurs propositions, ou la mise en place de commissions composées d'élus et de citoyens pour créer des lieux de dialogue. Il semble que les ambitions aient été revues drastiquement à la baisse. De plus, rien n'est écrit dans la déclaration concernant la communication intempestive des élus sur les réseaux sociaux, qui semblent utiliser beaucoup de ressources pour faire leur propagande. Je pense à des photos d'élus avec des employés communaux pour faire leur propre publicité, je pense aussi à des photos du Bourgmestre sur Facebook avec des mineurs sans le consentement des parents. La majorité prévoit-elle des lignes de conduite pour préserver le bien-être des habitants sur les réseaux sociaux et empêcher les publications, selfies et publicités permanentes des élus ?

Finances : la majorité annonce qu'un quart de dette de la commune a été réduite en 6 ans, ce qui est vrai. Elle prévoit une gestion saine et rigoureuse tout en faisant un tas de promesses. Nous sommes actuellement incapables de vérifier ce qu'il en est, puisque nous attendons le plan budgétaire triennal pour voir quels sont les projets prévus à bref délai, à court terme ou à moyen terme, avec les moyens financiers qui permettront à ces projets de se réaliser.

Vie économique, cohésion sociale, CPAS, seniors et jeunesse : nous constatons que beaucoup de bonnes idées sont mises en avant mais nous regrettons que la majorité ne s'engage pas sur la réalisation de projets concrets dans un délai déterminé. En ce qui concerne la jeunesse, Générations Humanistes porte une attention particulière aux jeunes de la commune, la moitié de notre liste était composée de jeunes de moins de 35 ans. Même si la commune a déjà perdu une partie des jeunes en raison du prix des loyers, de la chute du commerce, des activités culturelles élitistes et de l'impossibilité pour la majorité de rendre le lieu attractif, il semble que la déclaration de politique actuelle ignore complètement les 18 -40 ans. La majorité semble se résoudre à constater le vieillissement de la population, elle ne démontre aucun dynamisme pour éviter que Watermael-Boitsfort devienne à terme une commune dortoir. Qu'en est-il du skate parc, de la maison des jeunes, de la place Keym, des crèches, des commerces ? Peut-être est-il vraiment temps d'être ambitieux pour garder des jeunes et des familles dans la commune. Nous regrettons vivement que la majorité n'entende pas organiser au cours de la législature un conseil consultatif des jeunes, qui pourrait permettre à ces jeunes de dire aux conseillers communaux quels sont leurs priorités et ce qu'ils souhaitent.

Logement : votre déclaration est un « copier/coller » de ce que nous avons dans la déclaration de la dernière législature. Néanmoins, qu'allez-vous faire concrètement pour créer à Watermael-Boitsfort des logements accessibles aux jeunes ou aux classes moyennes ?

Environnement et Espaces verts, Propreté, Energie et Mobilité : de toute évidence la majorité a bossé sur le sujet et nous serons contents de soutenir vos propositions et de faire en sorte qu'elles puissent se réaliser. Il est cependant dommage qu'aucun effort supplémentaire ne soit envisagé en matière de propreté publique pour lutter contre les incivilités. Certes vous vous engagez à faire mieux, mais sans définir les moyens financiers qui devront ou pourront être dégagés.

Les travaux publics et l'urbanisme nous laissent sur notre faim. La majorité prévoit de rénover la place Keym, ses revêtements... etc, sans donner aucune date, aucune indication, aucune précision. Nous savons que cela fait des années que le projet a été lancé, modifié, accepté et rien ne se passe. Nous demandons que la majorité fasse très rapidement quelque chose pour la place Keym, pour ses commerces et ses habitants. Sans oublier que d'autres rues, trottoirs et équipements de la commune ont également besoin d'une urgente réfection.

Culture, patrimoine et solidarité internationale : la majorité se vante de notre culture et de son patrimoine et c'est vrai, nous avons de la chance, toutefois vous ne prenez pas en compte que seulement une minorité de nos habitants ont accès à cette culture. Vous proposez d'encourager des associations à mener des actions hors les murs, mais c'est au pouvoir communal d'aller à la rencontre

des habitants. A quand une culture pour tous ? A quand des événements pour l'ensemble de la population, les jeunes et les enfants, les jeunes parents, les personnes à revenus limités ? Votre politique culturelle telle que définie dans la déclaration de politique générale nous paraît élitiste et nous voudrions que vous rendiez la culture accessible à toutes et à tous. Les jeunes entre autres demandent autre chose : sans action concrète de la commune, nous risquons de voir cette jeunesse déguerpir pour toujours.

De façon générale, le groupe Générations Humanistes soutiendra de tout cœur les actions positives menées par la majorité et tentera d'en faciliter la mise en place. Nous déplorons toutefois que l'on ne puisse lire dans la déclaration que des termes comme soutenir, poursuivre ou étudier, sans aucune promesse forte qui montrerait une véritable ambition comme vous le dites. Je terminerai par un dernier reproche : dans votre déclaration nous ne retrouvons aucune mesure pour les personnes à mobilité réduite, sauf en matière de logement où la majorité annonce qu'elle va favoriser la création de logements accessibles aux PMR. Il est dommage que vous n'envisagiez pas un conseil consultatif des PMR. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler en cours de législature ».

Jos Bertrand souhaite mettre l'accent sur 4 points: la participation, les seniors, la prévention et le bilinguisme.

Concernant la participation, il demande pourquoi on ne tire pas de leçon des échecs survenus lors des processus participatifs des années précédentes, comme la place Keym, le quartier des Archiducs ou l'église Saint-Hubert ? Selon lui, les réunions de participation réunissent toujours les mêmes personnes et pas assez les nouveaux habitants. Il faudrait davantage mettre l'accent sur la participation des nouveaux habitants dans les processus participatifs. Aussi l'écoute de la part des autorités n'est trop souvent qu'apparence, il ne suffit pas d'écouter les habitants mais il faut aussi prendre en compte leurs intérêts.

Concernant les seniors, la déclaration de politique générale d'il y a 6 ans lui semblait beaucoup plus détaillée. Pour cette législature il ne constate qu'une intention, outre les travaux d'aménagement à la maison de repos : celle de faire un centre de jour pour des personnes au-delà de 65 ans. Sur Bruxelles, un des grands problèmes est d'avoir des logements adaptés aux personnes âgées. Plus que dans les autres régions, la population vieillissante se tourne vers des maisons de repos, faute d'alternatives, alors qu'elles ne sont pas toujours dépendantes. A Boitsfort nous avons du logement adapté à Heiligenborre. Pourquoi ne pas proposer d'offrir aux locataires de Heiligenborre des services destinés aux seniors ? On pourrait aussi proposer des flats services communaux, comme c'est prévu dans notre programme. Vous indiquez vouloir prendre en compte les besoins des personnes âgées dans la conception des espaces publics. Quelle méthodologie allez-vous utiliser ? L'organisation mondiale de la santé a tout un matériel à ce sujet, allez-vous utiliser cela ? Vous prévoyez de stimuler les guichets électroniques : il faut alors se demander comment les personnes âgées ont accès à ces services ? Il ne faut pas seulement les former à leur utilisation, il faut aussi être disponible afin de pouvoir les guider. Il faudrait également prévoir un plan communal pour la prévention des chutes en mettant en réseau les mutualités, la maison de l'emploi et la commune pour proposer aux personnes de 70 ans et plus la visite d'une personne à leur domicile afin déterminer les dangers potentiels dans leur habitation.

Concernant la prévention, le CPAS va travailler en collaboration avec le service des gardiens de la paix pour mener une politique globale d'intégration pour les nouveaux arrivants à Watermael-Boitsfort, et cela principalement par le biais des maisons de quartiers. Mais ce que je ne vois pas dans votre déclaration, c'est quel est le rôle du service de prévention ? Il n'est nulle part cité. Va-t-il rester dans une asbl ? Et comment 3 gardiens de la paix vont pouvoir répondre aux besoins de prévention de toute la commune ? Pour la cohésion sociale, il faut mettre en avant l'importance des petits commerces. Il y a 6 ans, l'accent était mis sur des quartiers commerçants tels que le Dries ou Archiducs ; plus rien n'est repris à ce sujet dans la déclaration, à part le marché Archiducs.

Pour terminer, je voudrais en venir au bilinguisme dans la commune. La déclaration fait référence au bilinguisme dans les écoles et au niveau du sport. Mais il y a encore beaucoup d'efforts à faire, notamment au niveau du personnel et de l'accueil à la piscine. Y a-t-il des intentions de la part de la

majorité pour renforcer le bilinguisme du personnel communal ? Et quelles suites envisagez-vous de donner aux propositions du conseil local de la culture ? Pour finir, pourrait-on être un peu plus créatif avec les jumelages ? Il y a d'autres opportunités que Chantilly et je suis disposé à participer à toute initiative pour faire de Watermael-Boitsfort une commune ouverte vers les autres ».

Florence Lepoivre : « Je voudrais mettre en lumière quelques lacunes. Concernant l'emploi, rien n'est repris hormis quelques éléments sur l'article 60. Vous dites également que vous allez maintenir un nombre d'emplois suffisant pour maintenir le bon fonctionnement de l'administration et autres organismes para-communaux, mais cela est assez flou et subjectif. Sur la lutte contre la précarité, je ne vois rien non plus. Vous mentionnez une structure d'accueil pour les sans-abris mais vous n'en êtes pas à la concrétisation du projet, comme le laisse entendre la formulation que vous avez employée dans cette déclaration. On pourrait pourtant envisager un projet *housing-first* ou penser à donner la gratuité sur certains types de documents administratifs à des personnes plus précarisées ; on pourrait également penser à offrir des services d'hygiène, telles que des douches, à ces mêmes personnes, lutter contre les loyers abusifs et prévoir une série d'informations concernant les grilles des loyers qui ont été mises en place au niveau régional. Bref, de très nombreuses propositions auraient pu être faites sur le sujet. Rien n'est mentionné sur le droit des femmes, pourquoi pas instaurer un *gender budgeting* ? Concernant le personnel communal, comme un peu partout dans le document, on reste sur des choses très vagues : soutenir l'efficacité des services, renforcer le bien-être au travail, stimuler la formation, offrir des perspectives d'évolution, favoriser la cohésion des équipes, faire évoluer les pratiques de management... Je ne peux évidemment pas être contre cela, mais cela demande un peu de concrétisation. Par ailleurs, je voudrais attirer votre attention sur le fait que beaucoup de demandes ont été formulées par le syndicat, entre autres au sujet de la statutarisation. Sur 296 équivalents temps-plein, on a seulement 103 statutaires dans la commune, cela me paraît peu. Aurons-nous une politique de statutarisation plus conséquente ? Qu'en est-il du développement du télétravail ? Qu'en est-il d'une réduction collective du temps de travail et de la mise en place d'un projet pilote sur ce point ? Je pense qu'à ce niveau-là aussi on passe à côté d'une série de possibilités et je le déplore ».

David Leisterh : « Une déclaration de politique générale n'a pas pour vocation d'entrer dans tous les détails. Notre ambition dépasse la politique car elle veut avant tout co-construire les projets avec les citoyens. Il y a une volonté de participation à travers toute la DPG. Le PPAS du quartier Archiduc en est le premier exemple. Ce quartier en grande transformation s'apprête à accueillir de nouveaux habitants (logements moyens construits sur Archiducs Sud et logements sociaux pour 44 familles au bâtiment Hector Denis) et également une nouvelle crèche. C'est un challenge pour la commune en termes d'accueil des nouveaux habitants et d'accompagnement social.

Les besoins du CPAS sont grandissants, que ce soit en terme d'aide sociale, de vision à long terme pour le développement des personnes âgées (1/5^{ème} de la population), par exemple, par l'extension de la maison de repos, ou de prolongation des possibilités d'accueil (continuer les initiatives de la précédente législature).

La gestion de la cité doit se faire via une gestion saine du budget et des finances pour activer au mieux les bonis (en tenant compte des restrictions que la tutelle nous impose), par la diminution de la fiscalité par exemple, en faisant face aux épées de Damoclès comme Axa et ses bâtiments en rénovation, mais aussi par le partage des moyens tels que mettre en place des classes d'immersion, rénover les infrastructures du Parc sportif, aider au développement de lieux de rencontre : marché du Logis Floréal pour la cohésion sociale, la place Wiener avec ses apéros boitsfortois, la place Keym et son projet de rénovation, y redynamiser le marché, finaliser l'analyse du bail emphytéotique qui n'est pas simple. Il nous faut également maintenir voire développer le service des gardiens de la paix, émettre la possibilité d'installer des caméras si les problèmes persistent, etc.

Watermael-Boitsfort, commune verte, doit être un exemple de transition écologique et énergétique : à travers de nombreux exemples tels que la persévérance de nos ressources, garantir la rénovation de bâtiments les moins énergivores possibles... Et en termes de mobilité, nous avons le plan STIB et de

grandes ambitions en concertation avec les citoyens.

La Déclaration de la Politique Générale donne de l'éclat et de la couleur aux ambitions du Collège pour ces 6 prochaines années et pose les bases de l'avenir de la commune à l'horizon... pourquoi pas 2030 ? »

Tristan Roberti : « Je voudrais, sur la forme, remercier le Collège d'avoir transmis dans les temps cette note et de l'avoir rendue publique, ce qui n'a pas été le cas dans toutes les communes. Ici, les conseillers communaux ont vraiment pu faire un travail de préparation de leurs interventions. Sur la forme aussi, chacun peut en faire sa lecture. Sans entrer dans une réponse à ce qui a été dit, je vois pour ma part des termes dans la déclaration de politique générale tels que « mettre en place », « mettre sur pied », « mener des actions », « élaborer », etc. Et donc je ne vois pas que des termes vagues et imprécis. C'est vrai, il y a beaucoup de « promouvoir », de « soutenir » ... dans la déclaration. Pourquoi ? Parce que c'est aussi le rôle d'une commune de s'appuyer sur les ressources de son territoire, sur les ressources citoyennes pour mener des projets, et donc c'est très important que des termes comme ceux-là soient aussi repris.

Comme je l'ai dit le 4 décembre dernier au nom du groupe Ecolo-Groen, il y a trois axes qui vont mener l'action de nos élus. L'axe environnement, l'axe solidarité et l'axe transparence et bonne gouvernance. Je ne vais pour tout citer en détails, on a parlé pour l'environnement de biodiversité et de nature, de prudence en terme d'ondes électro-magnétiques, d'économies d'énergie... En matière de solidarité on a parlé du soutien au CPAS et c'est très important pour le groupe Ecolo-Groen. On a également parlé de l'intégration des nouveaux habitants et on sait que c'est un défi dans notre commune. En matière de transparence et d'éthique, plusieurs projets très concrets ont été proposés comme les budgets participatifs, comme les conseils communaux filmés, comme le guichet électronique, donc il s'agit là de toute une série de choses nouvelles proposées. Les trois axes sont donc très bien représentés dans le document qui nous a été présenté ce soir et nous nous y retrouvons très clairement.

En conclusion, je souhaite aux membres du Collège, garants de la mise en œuvre de ce plan, ainsi qu'au Président du CPAS, de trouver de l'intérêt dans la mise en œuvre de toutes ces actions, d'y trouver de la satisfaction et même du plaisir pendant les 6 prochaines années. »

Olivier Deleuze : « Merci beaucoup pour vos interventions, vos remarques et vos questions. Le Collège c'est une équipe et donc c'est cette équipe qui a rédigé cette déclaration de politique générale et qui l'a lue ce soir. Nous concevons la gestion de la commune comme une gestion ensemble car nous considérons la commune comme une communauté de gens qui vivent ensemble et pour nous cet aspect ensemble, cet aspect inclusif est fondamental dans notre projet. Cette équipe n'a pas simplement fait une déclaration de politique générale, elle a aussi approuvé un budget, un projet de budget. Et bien entendu nous avons élaboré ce budget et cette déclaration de politique générale en parallèle sinon cela n'aurait aucun sens. Mais les processus sont différents d'une part et d'autre part. Nous escomptons que ce budget puisse vous être présenté au Conseil de mars, à l'issue du dialogue que nous avons entamé avec la Région.

La gestion d'une commune, au fond, couvre trois grands domaines. D'abord ce qui relève de la pure gestion : délivrer les cartes d'identité, prendre note des changements d'adresse, veiller à la sécurité, les trottoirs... etc, tout en s'assurant que les finances soient gérées de manière responsable. J'évoque cet aspect « gestion » en premier lieu, car pour un très grand nombre d'habitants les relations avec la commune se limitent à cela. Pour que cette institution soit crédible, il est essentiel d'assurer une gestion neutre et aussi efficace que possible.

Le deuxième aspect de la gestion communale, c'est de faire vivre ensemble des gens extrêmement différents qui ont choisi de vivre dans cette commune enviable. Nous savons que nous vivons dans une commune enviable et c'est aussi le résultat du vivre ensemble ; le vivre ensemble c'est les marchés, les brocantes, le sport, l'enseignement, les maisons de quartiers et la maison des jeunes, le CPAS... Ce sont tous ces lieux qui permettent à ces gens extrêmement différents de se rencontrer et se sentir bien

dans la commune. Pour rappel nous sommes la 4^e commune de Bruxelles en terme de diversité des revenus après Uccle, Woluwe-Saint-Pierre et Ixelles. Je sais que le terme village porte à sourire, il ne s'agit pas d'un village gaulois entouré d'epalissades mais c'est simplement un endroit où l'on essaie de faire en sorte que les gens se connaissent, un village en ville. Nous avons nos responsabilités urbaines et les assumons. C'est aussi par la transparence que tous ces gens ont l'impression de faire partie d'un même groupe. On n'a pas tous les mêmes origines culturelles ni les mêmes privilèges sociaux ou économiques, c'est clair, mais notre objectif c'est que tout le monde s'y sente bien, sans naïveté et avec beaucoup d'efforts en ce qui nous concerne.

Le troisième aspect, c'est que nous devons nous inscrire dans une responsabilité planétaire globale. Personne n'a d'influence sur l'avenir de la planète mais chacun peut choisir d'être un acteur ou un spectateur. A Watermael-Boitsfort, nous avons choisi d'être des acteurs de cette responsabilité en faisant attention aux énergies, aux utilisations de pesticides, nous avons choisi de multiplier les zones 30 pour la sécurité mais aussi pour la pollution et pour le bruit. Nous avons aussi choisi d'être une commune en transition écologique et cela représente notre responsabilité globale comme acteur sur 5km² de cette planète, car les 7 autres km² ne nous appartiennent pas. Et c'est de manière enthousiaste, avec beaucoup de plaisir que cette nouvelle équipe va entamer 6 ans de mandat. Elle ne se présente pas devant vous avec un mode d'emploi de 1000 pages mais avec un document qui trace son horizon, sa vision et nous espérons que cette vision soit positive et inclusive. »

Alexandre Dermine et Martin Casier justifient leur absence par le manque de clarté sur les priorités qui seront données lors de la mise en place par la majorité. Il s'agit d'un catalogue d'intentions sans aucune précision chiffrée. Regrettant ce manque de transparence, ils ne peuvent que s'abstenir. De burgemeester en wethouders lezen de Algemene beleidsverklaring (bijlage).

Alexandre Dermine:

"Défi heeft nota genomen van de algemene beleidsverklaring waarin het meerderheidsprogramma voor de komende 6 jaar wordt gepresenteerd. We zijn verbaasd om deze uitspraak te ontdekken die op zijn minst licht is, waarschijnlijk te licht om de ambitie weer te geven die de meerderheid in de eerste regels van de tekst wil overbrengen.

Ten eerste, maatregelen zoals immersie of het Archiducs Sud project waren al aanwezig in de beleidsverklaring van 2006. Laten we alleen maar hopen dat ze niet meer in het dienstjaar 2024 zullen zijn. Bovendien lijken sommige hoofdstukken onvolledig en zelfs ontbrekend om alle problemen die zich in Watermaal-Bosvoorde hebben voorgedaan volledig te begrijpen. We denken in het bijzonder aan de hoofdstukken met betrekking tot veiligheid, werkgelegenheid, dierenwelzijn, huisvesting of ouderen, onderwerpen die slechts drie maatregelen tellen, ook al vertegenwoordigt dit 1/5 van de bevolking, zoals u zelf in uw verklaring schrijft. Veel van de voorgestelde maatregelen zijn voor ons onduidelijk: "haalbaarheidsstudie", "kansanalyse" of "mogelijkhedenanalyse"..... Deze woordenschat maakt het niet mogelijk om de wil van de meerderheid over de onderwerpen in kwestie duidelijk te onderscheiden. Is dit te wijten aan de grote politieke kloof tussen de partners die de meerderheid vormen? De toekomst zal het ons vertellen. Wat de prioriteiten betreft, voorziet artikel 242bis van de NGW een oriëntatienota voor drie jaar net als een begrotingsplan in de vorm van ramingen en vooruitzichten, een beoordeling van prioriteiten en maatregelen. Zonder dit tweede instrument is het moeilijk om uw voorstellen en catalogus door te nemen en is het onmogelijk om uw werkelijke prioriteiten voor de komende zes jaar te onderscheiden. Wij maken daarom van de gelegenheid gebruik om u te vragen wanneer de begroting en het beheersplan in de gemeenteraad worden besproken.

Dan kom ik nu op het document dat u presenteert. Het verheugt ons dat er verschillende initiatieven worden ondersteund en verdedigd door Défi. Als iets goed is, moet je het kunnen zeggen. Laten we de situatie hoofdstuk per hoofdstuk bekijken.

Bestuur, transparantie, informatie: we zijn verheugd over de opkomst van het participatieve budget en

de rechtstreekse uitzending van de gemeenteraden. We zullen er echter op letten dat we de modaliteiten kennen die deze participatieve budgetten zullen definiëren en we zullen dit in het komende begrotingsjaar zien. Aan de andere kant zijn we erg teleurgesteld om te zien dat er niets is over het tijdschrift 1170, dat niettemin een belangrijk communicatiemiddel van de gemeente is. Niets over de online publicatie van de budgetten van de gemeente en niets over de informatie aan het publiek tijdens grote evenementen of werken zoals het Keymplein, in het bijzonder het feit dat dit soort informatie 's avonds wordt verspreid en niet overdag was één van de redenen voor het fiasco van het project Keymplein. Wat de financiële kant betreft, begrijpen we nog steeds niet waarom de meerderheid nog steeds overheidsgeld op de boeken zet. Deze fondsen worden gefinancierd door middel van belastingen: één van de scenario's zou zijn om het erfgoed van de gemeente te vergroten, zodat deze op een verstandige manier kan worden gewaardeerd en gebruikt voor andere projecten en beleid. Bovendien vinden we niets over Be Home en niets over een mogelijk meerjarenplan, behalve voor sportvoorzieningen.

Economie: wij verwelkomen het vitalisatieproject om de vereniging voor handelsbevordering van Watermaal-Bosvoorde nieuw leven in te blazen, omdat het instrument niet erg effectief en niet bevorderlijk was voor dialogen met handelaars. We zullen aandacht besteden aan dit soort missies. Op de erfpacht in Keymplein zijn we verbaasd over de afwijkende versies die er bestaan tussen deze tekst en diverse persberichten die deze week hebben plaatsgevonden. Ik kan u vertellen dat veel winkeliers hun flessen champagne terug in de koelkast hebben gezet wanneer ze de pers lezen. Ook niets over het beheer van commerciële cellen..... Een lokaal economisch loket of op zijn minst een samenwerking met regionale overheden en in het bijzonder Hub. In de titel, hebt u het over Europese betrekkingen, ik zie geen woord in de tekst die daarover spreekt. Er is ook niets over werkgelegenheid, behalve misschien de artikelen 60, die in andere hoofdstukken staan.

OCMW's en sociale cohesie: we zijn blij met het initiatief inzake het daklozencentrum en de mogelijkheid om gelijke kansen te bevorderen, maar we wachten op concrete manieren om deze projecten uit te voeren.

We feliciteren ook de meerderheid voor het EPN-project, we zullen de meerderheid in dit project steunen omdat het helpt om de digitale kloof te dichten. Aan de andere kant vragen we ons af of het de missie van een buurthuis is om te zorgen voor integratie. We vragen ons ook af welke middelen voor deze missie beschikbaar worden gesteld. Het is triest om geen "kangoerewoningen" te zien, die de samenhang tussen de generaties mogelijk maken. Voor senioren, zoals we al eerder hebben gezegd, is dit een punt dat ons zeer beperkt lijkt: 3 maatregelen om 1/5de van de bevolking van Bosvoorde te behandelen. U heeft het over concrete projecten om relaties op te bouwen, wat zijn dat? Een dagverblijf voor ouderen, maar we zijn nogal verbaasd dat we niets zien op Vivre Chez Soi, ook al is het een vzw, want het is een belangrijk project dat senioren in staat stelt om thuis te blijven. Vroege kinderjaren: het éénloketsysteem is heel goed nieuws, maar we hadden graag een stap verder willen gaan: waarom zouden we het netwerk van onthaalmoeders en halte-kinderopvang niet koppelen aan een netwerk van gemeentelijke kinderdagverblijven? Bovendien vinden we niets over de openingstijden van de kinderverblijven en in het bijzonder tijdens vakanties.

Onderwijs: het programma is vrij ambitieus, dat erkennen we. Dat is een goede zaak, want onze toekomst hangt af van het onderwijs van onze kinderen. De group Défi zal echter nauwlettend toezien op het budget dat wordt uitgetrokken voor de uitvoering van de voorgestelde maatregelen. We hebben al een punt naar voren gebracht dat ons interessant lijkt: u vraagt om de studiebegeleiding te versterken, terwijl uw actie erop gericht is dit studieaanbod te verminderen en leerkrachten te vervangen door opvoedend hulp personeel. We willen graag weten welke concrete maatregelen u gaat nemen om te verhelpen wat u zelf in de vorige meerderheid hebt gecreëerd. Niets over het werk in La Futaie, laten we het niet hebben over de groene klassen of de sneeuwklassen, niets over het verband tussen jeugd en cultuur, noch over de samenwerking met de Brise, die toch veeleisend is. Een korte opmerking: is het mogelijk om opendagen van gemeentelijke scholen te plannen buiten de reguliere openingstijden, dat zou een pluspunt zijn.

Sport-Gezondheid-Vrije Tijd: we zijn verheugd over de maatregelen met betrekking tot het beleid van

sociale integratie door sport en zijn benieuwd naar de concrete maatregelen die zullen worden genomen om dit te bereiken. In ieder geval zijn we teleurgesteld dat we niets zien over de herontwikkeling van de sportinfrastructuren in Le Floréal, de kwestie van de ontwikkeling van de sportagora in Les Tritomas en de ondersteuning van de preventieve geneeskunde op het gebied van gezondheid.

Veiligheid: Zoals we al zeiden, lijkt het probleem bijna onbestaande - geen ambitieus lichtplan, niets over verkeersveiligheid en niets over de toepassing van gemeentelijk administratieve sancties op jongeren of alternatieve juridische maatregelen.

Behuizing: het hoofdstuk is zeer mager. Een quota voor huisvesting met begeleiding voor het meest kwetsbare publiek: wat bedoelt u hiermee? Is het voor nieuwkomers, daklozen en hoeveel huizen gaat u bouwen in het project « Station Bosvoorde »? We zijn teleurgesteld dat we niets zien over het Ottervanger-project, dat een beetje moeite heeft om zijn muren te vullen. U neemt in uw plan geen oplossingen op voor de huisvesting van personen met een middelmatig inkomen. We weten dat de meest getroffen klasse de middenklasse is, het wordt moeilijk voor hen om een woning te vinden in Bosvoorde. Ook is hun toegang tot de huisvesting relatief beperkt in de teksten van de meerderheid. Groen - Milieu - Nethed: u hebt het over het handhaven van een laag niveau van blootstelling aan elektromagnetische golven, hoe bent u van plan om maatregelen te nemen om dit te verhelpen? Schoonheidsacties, zeer goed. Waarom niet zoeken naar samenwerkingen met scholen. We realiseren dat schoolomgevingen ernstig worden getroffen. Dit is een aandachtspunt dat u in gedachten moet hebben.

We vinden niets over Tournay Park, het bloeiende beleid in de gemeente, geliefd bij de vorige meerderheden, is blijkbaar verdwenen. Nieuw straatveegprogramma, niets. Bestrijding van geluidsoverlast o.a. vliegtuiglawaai, niets.

Energie: vrij ambitieus en nauwkeurig programma op het gebied van preventie en monitoring. We zien echter geen concrete maatregelen om de energierekening van openbare gebouwen door middel van isolatie te verlagen.

Mobiliteit: hoofdstuk dat op het eerste punt vrij leeg is, het is jammer om de mijlpalen van het gemeentelijk mobiliteitsplan dat u ons verkoopt niet te vinden. Zo vinden we niets over de mobiliteit van PBM's, gemotoriseerde tweewielers, het creëren van gevaarlijke BEV's, een mogelijke bonus voor elektrische fietsen net als de beveiliging van voetgangersoversteekplaatsen.

Openbare werken: moet het mislukken van de raadpleging over Place Keym tijdens de vorige meerderheid leiden tot een goedkope renovatie? En we vinden niets over de plannen van de stoepen en wegen behalve voor de Logis en Floréal. We hadden ook graag een plan gezien voor een betere ondersteuning van de werf om het scenario dat we op de Bien-Faire speelplaats hebben meegemaakt te vermijden.

Cultuur en Erfgoed: het is een interessant programma, vooral het werk met actoren in het veld en in het bijzonder met het Espace Mémoire, maar we vinden geen concrete maatregelen om cultuur toegankelijker te maken en we zijn verbaasd dat we niets meer zien over het Bloemenfeest.

Uiteindelijk, al zijn we blij dat we sommige van de maatregelen die Défi tijdens de campagne heeft voorgesteld hebben kunnen toepassen, blijven we op onze honger, maar de verklaring van gemeentelijk beleid is niet alleen een wettelijke verplichting voor de meerderheid, het is vooral een referentiedocument dat het mogelijk maakt om de bevolking te informeren over het meerderheidsproject en er vervolgens aan het einde van de legislatuur de balans van op te maken » .

Martin Casier:

"De algemene beleidsverklaring is een belangrijk moment, want de meerderheid bestaande uit een coalitie, vertaalt, analyseert en stelt haar burgers een project voor, een compromis van de verschillende tendensen waaruit ze bestaat. Maar wil deze algemene beleidsverklaring zowel door de burgers begrepen worden als een gezond en effectief democratisch moment in een gemeenteraad, dan moet ze voldoende nauwkeurig zijn om door de leden van de oppositie begrepen en geanalyseerd te worden. Ik denk dat mijn collega van DéFI het gevoel dat we hadden toen we dit document lazen, heel goed tot

uitdrukking heeft gebracht. Drie maanden voor negen pagina's. De kwaliteit van een document wordt zeker niet afgemeten aan het aantal bladzijden, maar aan de kwaliteit van de voorstellen, hun concreetheid, hun budgettaire analyse en hun precieze definitie. Naast de door de heer Dermine genoemde taalelementen : - "evalueren", "de mogelijkheid analyseren", "de wil analyseren".... die op geen enkele wijze nauwkeurig zijn. We stellen ook vast dat er in dit stadium nog geen begrotingswerk is verricht. Dit brengt ons, de oppositie, die constructief willen zijn, in een complexe situatie, omdat wij ons in een tekst moeten positioneren zonder te weten hoe deze in concrete begrotingstermen zal worden vertaald, zonder dat wij in staat zijn om de middelen te definiëren die achter elk van de woorden zullen worden gezet. Als we zeggen "doe dit of doe dat", willen we graag weten of het meer "doe dit" is en minder "doe dat" of andersom. Ik ben van mening dat dit de inhoud van het democratisch debat ontnemt, maar bovendien worden de burgers beroofd van een gedetailleerde kennis van het project dat door een meerderheid zal worden gedragen. In dit opzicht vind ik het een gemiste kans. Vervolgens moet een algemene beleidsverklaring om hoorbaar, begrijpbaar en noodzakelijke acties voor te stellen steunen op een vaststelling. Deze vaststelling mag zich samenvatten tot « Watermaal Bosvoorde een Gemeente waar men goed leeft » vind ik een beetje te kort. Vooral dat dit niet voor sommige burgers geldt, zoals we tijdens deze verkiezingscampagne hebben gezien, die zich sociaal, cultureel en economisch buitengesloten voelen.

Merk op dat wij uw ambities delen: wie wil niet de bereidheid delen om de uitdagingen op het gebied van milieu, maatschappij en economie aan te gaan met duurzame, creatieve en innovatieve oplossingen op basis van gezond en transparant management? Niemand, niemand!

Ik kan de meerderheid dan ook bedanken voor het feit dat zij dit als een algemene ambitie heeft geformuleerd. Maar deze zinnen als zodanig impliceren geen specifieke politieke prioriteit of zelfs geen precieze informatie van wat er zal worden gedaan. Ik vind dat dit het politieke en democratische debat in deze raad afsnijdt en wij betreuren dat.

Ik zal niet elk van de hoofdstukken doornemen, zoals is gedaan, maar mijn collega's zullen later terugkomen in meer specifieke vragen. Ik wil hier graag enkele nogal algemene opmerkingen houden. Desalniettemin wil ik hier enkele elementen naar voren brengen die mij belangrijk lijken. U heeft ervoor gekozen om te beginnen met een hoofdstuk over deelname. Dat is een goed idee, omdat er enorme verwachtingen op dit gebied leven, omdat we op dit moment een crisis doormaken waarin de democratische legitimiteit in twijfel wordt getrokken. Na het lezen van dit document zie ik echter geen structurele oplossing. Wij willen participatieve begrotingen voorstellen. We zijn hier blij mee, want het stond ook in ons programma. Maar uiteindelijk gaat het niet alleen om participatie. Iets verderop staat dat er "informatie- en participatieavonden zullen worden georganiseerd over transversale thema's waarbij de inwoners betrokken zijn". We concluderen dat het iets meer zal zijn dan wat er vandaag de dag bestaat, aangezien we het hebben over metingen en we het woord participatie hebben toegevoegd. Maar wat is de systeemwaarde van dit voorstel? Welk ritme, welke wijken, welke thema's, wie kiest ze? En waarom niet instemmen met voorstellen om meer structurele organen voor burgerparticipatie in het leven te roepen? Ik denk dat het een gemiste kans is. Ik betreur onder andere ook dat de meerderheid onze wens om de agenda's en notulen van het college openbaar te maken, niet deelt. Op financieel vlak wordt in de verklaring gesteld: "de geïnde belastingen opnieuw te beoordelen in termen van billijkheid en efficiëntie". Persoonlijk ben ik er niet zeker van dat we allemaal dezelfde opvatting van billijkheid hebben en ik zie niet in hoe een belasting effectief kan zijn. Effectief voor wat? Voor wie? Binnen welk structureel kader? Alleen al deze zin weerspiegelt de dubbelzinnigheid van deze tekst, waardoor het onmogelijk is om echt te weten wat er wordt voorgesteld.

Ik wil niet alleen op negatieve kritiek blijven hameren, maar in dit hele document hebben we te maken met ambities, met wilskracht op het gebied van milieu en sociale cohesie, maar we betreuren het gebrek aan precisie. Het eerste punt op het gebied van de sociale samenhang is "bevordering van gelijke kansen en bestrijding van discriminatie": dit is een mooie doelstelling die wij onderschrijven en wij zullen een partner van de meerderheid zijn om deze te ontwikkelen. Maar het lijkt ons dat het in een algemene beleidsverklaring niet voldoende is om clichés aan te brengen, maar om voor te stellen wat er ten uitvoer zal worden gelegd. De sociale cohesie, de strijd tegen leegstaande woningen,

allemaal belangrijke kwesties, maar we begrijpen niet hoe ze zullen worden behandeld. Er zijn ook onderwerpen die volledig ontbreken in deze verklaring, we komen hier later op terug, maar bovenal zijn we niet in staat om de betekenis van de voorgestelde prioriteiten te lezen. Ten slotte lijkt het voor de meerderheid moeilijk te begrijpen dat het publiek de capaciteit heeft om initiatieven te nemen: in het document staat "steun", "aanmoedigen", "vergemakkelijken", "bevorderen" en "promoten" van initiatieven. Maar waarom niet eerder "voorstellen", "stimuleren", "een wil uitbreiden", "de capaciteit van een voorstel van een vzw vergroten in plaats van het simpelweg "ondersteunen". We moeten concreter kunnen zijn dan alleen maar particuliere initiatieven te steunen, we moeten een drijvende kracht kunnen zijn achter publieke initiatieven. Deze realiteit vinden we niet terug in deze algemene beleidsverklaring. Ook is er niets over mogelijke reorganisaties van gemeentelijke vzw's, af en toe hoort men er wel iets over maar daar blijft het bij. Dit punt lijkt ons echter belangrijk. Als tegenstander willen we niet voor vastgestelde feiten komen te staan bij de besluitvorming gedurende de raden van bestuur van deze vzw's of via een nota aan de gemeenteraad. Dat is wat we hier bedoelen. Tot slot willen wij de meerderheid bedanken, want ook dit is een constructieve oppositie, voor een reeks ambities en wensen die wij delen, maar waarvoor wij reikhalzend uitzien naar de manier waarop ze zullen worden verwezenlijkt. »

Alain Wiard:

"De Humanistische Generaties Groep heeft de algemene beleidsverklaring van de meerderheid geanalyseerd en vindt het interessant en waardeert het feit dat enkele punten van haar programma zijn opgenomen. Humanistische Generaties is een progressieve burgergroep die de punten van de verklaring die in de loop van de legislatuur in overeenstemming zijn met haar programma zal ondersteunen. Hij betreurt echter het gebrek aan ambitie van de meerderheid met betrekking tot de twee programma's van de partijen die het hebben opgesteld en de doelstellingen die zij hadden aangekondigd. Wij betreuren ook hoe vaag en beknopt deze verklaring is, het is in onze zin geen verklaring, maar een aantekening van goede bedoelingen. Laten we de thema's snel herzien: Voorlichting, participatie, transparantie en bestuur: Humanistische Generaties zijn verheugd over de inspanningen en voorstellen die in dit document worden gepresenteerd met betrekking tot het participatieve budget, informatie aan de burgers via de gefilmde gemeenteraden en een zekere administratieve vereenvoudiging. Wij betreuren het echter dat de meerderheid geen melding maakt van de doelstellingen die zijn opgenomen in de programma's van de twee partijen die de meerderheid vormen, zoals het organiseren van momenten vóór een Gemeenteraad met de burgers om naar hun voorstellen te luisteren, of het oprichten van commissies bestaande uit gekozen vertegenwoordigers en burgers om plaatsen voor dialoog te creëren. Het lijkt erop dat de ambities drastisch zijn teruggeschroefd. Bovendien staat er niets in de verklaring over de voortijdige communicatie van verkozenen op sociale netwerken, die veel middelen lijken te gebruiken om hun propaganda te maken. Ik denk aan foto's van verkozenen met gemeentepersoneel om hun reclame te maken, ik denk ook aan foto's van de burgemeester op Facebook met minderjarigen zonder toestemming van de ouders. Voorziet de meerderheid richtlijnen om het welzijn van de bewoners van sociale netwerken te beschermen en permanente publicaties, selfies en reclame door verkozenen te voorkomen? Financiën: de meerderheid kondigt aan dat een kwart van de schuld van de gemeente in 6 jaar tijd is verminderd, wat waar is. Het zorgt voor een goed en rigoureuus beheer, terwijl er veel beloften worden gedaan. Op dit moment kunnen we dit niet controleren, omdat we wachten op het driejarenbegrotingsplan om te zien welke projecten op de korte of middellange termijn zijn gepland, met de financiële middelen die nodig zijn om deze projecten uit te voeren. Economisch leven, sociale cohesie, OCMW's, senioren en jongeren: we merken dat er veel goede ideeën naar voren worden gebracht, maar we betreuren het dat de meerderheid zich niet inzet voor de uitvoering van concrete projecten binnen een bepaald tijdsbestek. Wat de jeugd betreft, besteedt Humanistische Generaties bijzondere aandacht aan de jongeren van de gemeente, de helft van onze lijst was samengesteld uit jongeren onder de 35 jaar. Ook al heeft de gemeente al een deel van haar jongeren verloren als gevolg van de huurprijs, de daling van de handel, de elitaire culturele activiteiten

en de onmogelijkheid voor de meerderheid om de plaats aantrekkelijk te maken, lijkt het erop dat de huidige beleidsverklaring de leeftijdsgroep van 18-40 jaar negeert. De meerderheid lijkt vastbesloten de vergrijzing van de bevolking op te merken, het toont geen dynamiek om te voorkomen dat Watermaal-Bosvoorde uiteindelijk een « slaapzaalgemeente » wordt. Hoe zit het met het skatepark, het jeugdhuis, het Keymplein, de kinderdagverblijven, de winkels? Misschien is het echt tijd om ambitieus te zijn zodat we jongeren en gezinnen in deze gemeente kunnen houden.

Wij betreuen het ten zeerste dat de meerderheid niet van plan is om tijdens de zittingsperiode een jongerenadviesraad te organiseren, zodat deze jongeren de gemeenteraadsleden kunnen vertellen wat hun prioriteiten zijn en wat zij willen.

Huisvesting: uw verklaring is een "kopie/plakken" van wat we in de verklaring van de vorige zittingsperiode hadden. Maar wat gaat u concreet doen om in Watermaal-Bosvoorde een woning te creëren die toegankelijk is voor jongeren of de middenklasse?

Milieu en groene ruimten, netheid, energie en mobiliteit: de meerderheid heeft zich uiteraard met dit onderwerp beziggehouden en wij zullen uw voorstellen graag steunen en ervoor zorgen dat ze kunnen worden uitgevoerd. Het is echter jammer dat er op het gebied van de openbare netheid geen verdere inspanningen worden overwogen om onbeschaafdheid te bestrijden. Natuurlijk bent u vastbesloten om het beter te doen, maar zonder de financiële middelen te definiëren die beschikbaar zullen of kunnen gesteld worden.

Openbare werken en stedenbouw laten ons hongerig achter. De meerderheid is van plan om het Keymplein te hernieuwen, de bekledingen..... enz. Dit zonder enige datum, enige indicatie, enige precisie te geven. We weten dat het al jaren geleden is dat het project van start is gegaan, is aangepast en geaccepteerd en dat er niets aan de hand is. Wij vragen dat de meerderheid heel snel iets doet voor het Keymplein, zijn bedrijven en zijn inwoners. Om nog maar te zwijgen over het feit dat ook andere straten, stoepen en voorzieningen in de gemeente dringend moeten worden gerepareerd.

Cultuur, erfgoed en internationale solidariteit: de meerderheid is trots op onze cultuur en haar erfgoed en het is waar, we hebben geluk, maar u houdt er geen rekening mee dat slechts een minderheid van onze inwoners toegang heeft tot deze cultuur. U stelt voor om verenigingen aan te moedigen om buiten de muren actie te ondernemen, maar het is aan de gemeentelijke autoriteiten om de inwoners te ontmoeten. Wanneer zien we een cultuur voor iedereen? Wanneer zullen er evenementen zijn voor de hele bevolking, jongeren en kinderen, jonge ouders, mensen met een beperkt inkomen? Uw cultuurbeleid zoals gedefinieerd in de algemene beleidsverklaring lijkt ons elitair en wij willen graag dat u cultuur voor iedereen toegankelijk maakt. Vele jongeren vragen om iets anders: zonder concrete acties van de gemeente lopen we het risico dat we deze jongeren voorgoed zien vertrekken.

In het algemeen zal de groep Humanistische Generaties de positieve acties van de meerderheid van de bevolking zo goed mogelijk steunen en proberen de uitvoering ervan te vergemakkelijken. We betreuen het echter dat de verklaring alleen termen zoals steun, voortzetting of studie naar voor brengt. We ontbreken sterke beloften die blijk geven van echte ambitie, zoals u zegt. Tot slot nog een laatste punt van kritiek: in uw verklaring vinden we geen maatregelen voor mensen met beperkte mobiliteit, behalve op het gebied van huisvesting, waar de meerderheid aankondigt dat het de creatie van voor PBM's toegankelijke woningen zal bevorderen. Het is jammer dat u geen PBM's-adviesraad in overweging neemt. We zullen in de loop van de legislatuur zeker de gelegenheid hebben om dit opnieuw te bespreken.

Jos Bertrand wil zich richten op 4 punten: participatie, senioren, preventie en tweetaligheid.

Wat de participatie betreft, vroeg hij waarom we niet leren van de mislukkingen van de participatieprocessen van de voorbije jaren, zoals het Keymplein, de Aartshertogenswijk of de Sint-Hubertuskerk? Deelnamebijeenkomsten brengen volgens hem altijd dezelfde mensen bij elkaar en niet genoeg nieuwe inwoners. Er moet meer nadruk worden gelegd op de deelname van nieuwe inwoners aan participatieprocessen. Ook het luisteren van de autoriteiten is al te vaak slechts een verschijning, het is niet voldoende om naar de inwoners te luisteren, maar het is ook noodzakelijk om rekening te houden met hun belangen.

Wat de senioren betreft, leek de algemene beleidsverklaring van 6 jaar geleden hem veel gedetailleerder. Voor deze zittingsperiode is er, naast de inrichting van het rusthuis, slechts één voornemen: het maken van een dagcentrum voor mensen ouder dan 65 jaar. Eén van de grootste problemen in Brussel is een aangepaste huisvesting voor ouderen. Meer dan in andere regio's wendt de vergrijzende bevolking zich tot verpleeghuizen bij gebrek aan alternatieven, hoewel ze niet altijd afhankelijk zijn. In Bosvoorde hebben we aangepaste accommodatie in Heiligenborre. Waarom geen diensten voor senioren aanbieden aan de huurders in Heiligenborre? We kunnen ook gemeentelijke serviceflats voorstellen, zoals voorzien in ons programma. U geeft aan dat u bij de inrichting van de openbare ruimte rekening wilt houden met de behoeften van ouderen. Welke methodologie gaat u gebruiken? De Wereldgezondheidsorganisatie heeft hier veel materiaal over, gaat u dat gebruiken? U bent van plan om elektronische loketten te stimuleren: hoe krijgen ouderen toegang tot deze diensten? Het is niet alleen noodzakelijk om hen te trainen in hun gebruik, maar ook om beschikbaar te zijn om hen te begeleiden. Een gemeentelijk plan voor valpreventie moet ook worden opgesteld door de onderlinge waarborgmaatschappijen, het werkhuis en de gemeente om mensen van 70 jaar en ouder de mogelijkheid te bieden om een huisbezoek te krijgen zodat de mogelijke gevaren in hun huis kunnen vastgesteld worden.

Op het vlak van preventie zal het OCMW in samenwerking met de dienst Gemeenschapswacht werken aan een integraal integratiebeleid voor nieuwkomers in Watermaal-Bosvoorde, voornamelijk via de buurthuizen. Maar wat ik in uw verklaring niet zie, is de rol van de preventiedienst? Hij wordt nergens genoemd. Blijft hij in een vzw? En hoe kunnen 3 gemeenschapswachters voorzien in de preventiebehoeften van de hele gemeente? Voor de sociale cohesie moet het belang van kleine ondernemingen worden benadrukt. Zes jaar geleden lag de nadruk op winkelwijken zoals de Dries of Aartshertogen; in de verklaring hierover is niets meer opgenomen, behalve de Aartshertogendreefsmarkt.

Tot slot wil ik nog iets zeggen over de tweetaligheid in de gemeente. De verklaring heeft betrekking op tweetaligheid op scholen en op sportniveau. Maar er is nog veel werk te doen, met name op het gebied van personeel en receptie bij het zwembad. Zijn er plannen van de meerderheid om de tweetaligheid van het gemeentepersoneel te versterken? En welke maatregelen bent u van plan te nemen met betrekking tot de voorstellen van de plaatselijke culturele raad? Tot slot, zouden we iets creatiever kunnen zijn met jumelages? Er zijn andere mogelijkheden dan Chantilly en ik ben bereid om deel te nemen aan elk initiatief om van Watermaal-Bosvoorde een gemeente te maken die openstaat voor anderen.

Florence Lepoivre:

"Ik wil graag een paar tekortkomingen benadrukken. Wat de werkgelegenheid betreft, staat er bijna niets, behalve een paar elementen over artikel 60, en u zegt ook dat u een voldoende aantal banen in stand zult houden om de goede werking van de administratie en andere paracommunale organen in stand te houden, maar dat is nogal vaag en subjectief. Ook wat betreft de strijd tegen de bestaansonzekerheid zie ik niets. U noemt een daklozenopvang, maar u bent niet bezig met de uitvoering van het project, als ik formulering die u in deze verklaring hebt gebruikt goed begrijp. We zouden echter ook kunnen overwegen om een project « housing-first » te starten of om aan kwetsbare personen vrije toegang tot bepaalde soorten administratieve documenten te geven; we zouden ook kunnen overwegen om deze personen hygiënediensten, zoals douches, aan te bieden, om misbruik van huurprijzen tegen te gaan en om een reeks informatie te verstrekken over de huurschalen die op regionaal niveau zijn opgezet. Kortom, er hadden zeer veel voorstellen over dit onderwerp kunnen worden gedaan. Er wordt niets gezegd over de rechten van de vrouw, waarom zouden we geen genderbudgetering invoeren? Wat het gemeentepersoneel betreft, zoals in de meeste delen van het document, werken we nog steeds aan zeer vage zaken: het ondersteunen van de efficiëntie van de dienstverlening, het versterken van het welzijn op het werk, het stimuleren van opleidingen, het bieden van carrièremogelijkheden, het bevorderen van teamcohesie, het ontwikkelen van managementpraktijken.... Ik kan hier natuurlijk niet tegen zijn, maar het vereist wel een beetje

concretisering. Daarnaast wil ik uw aandacht vestigen op het feit dat er veel verzoeken zijn gedaan door de vakbond, onder andere over de statusregeling. Van de 296 voltijdse equivalenten hebben we slechts 103 statutaire werknemers in de gemeente, wat mijns inziens zeer laag is. Krijgen we een consistenter statusverklaringsbeleid? Hoe zit het met de ontwikkeling van telewerken? Hoe zit het met een collectieve arbeidstijdverkortung en de uitvoering van een proefproject op dit punt? Ik denk dat we ook op dit niveau een reeks mogelijkheden missen en ik betreur dat.

David Leisterh:

"Een algemene beleidsverklaring (ABV) is niet bedoeld om op alle details in te gaan. Onze ambitie gaat verder dan de politiek, omdat we vooral samen met de burgers projecten willen opzetten. Er is een bereidheid om deel te nemen in de gehele ABV. Het BBP van de Aartshertogenwijk is het eerste voorbeeld. Deze wijk, die een grote transformatie ondergaat, staat op het punt om nieuwe bewoners te verwelkomen (gemiddelde woningen gebouwd op Aartshertogen Zuid en sociale woningen voor 44 gezinnen in het Hector Denis-gebouw) en ook een nieuwe creche. Het is een uitdaging voor de gemeente om nieuwe inwoners te verwelkomen en sociale ondersteuning te bieden.

De behoeften van de OCMW's nemen toe, of het nu gaat om sociale bijstand, een langetermijnvisie op de ontwikkeling van ouderen (1/5de van de bevolking), bijvoorbeeld door de uitbreiding van het rusthuis of de uitbreiding van de opvangmogelijkheden (voortzetting van de initiatieven van de vorige legislatuur).

Het beheer van de stad moet gebeuren door een goed beheer van het budget en de financiën om de bonussen te activeren (rekening houdend met de beperkingen die het toezicht oplegt), door bijvoorbeeld de belastingen te verlagen, door de zwaarden van Damocles zoals Axa en de gebouwen in renovatie onder ogen te zien, maar ook door middelen te delen zoals het opzetten van taalbadklassen, het renoveren van de infrastructuur van het Sportpark, het helpen ontwikkelen van ontmoetingsplaatsen: Logis Floréal markt voor sociale cohesie, Wienerplein met zijn stedelijke aperitieven, Keymplein en zijn renovatieproject, revitaliseren van de markt daar, voltooiën van de analyse van de erfpacht, die niet eenvoudig is. We moeten ook de gemeenschapswacht onderhouden of zelfs verder ontwikkelen, de mogelijkheid bieden om camera's te installeren als er problemen blijven bestaan, enz.

Watermaal-Bosvoorde, een groene gemeente, moet een voorbeeld zijn van ecologische en energietransitie: door vele voorbeelden zoals het doorzettingsvermogen van onze hulpbronnen, het garanderen van de renovatie van gebouwen die zo weinig mogelijk energie verbruiken.... En op het vlak van mobiliteit hebben we het MIVB-plan en grote ambities in overleg met de burgers.

De Algemene Beleidsverklaring geeft helderheid en kleur aan de ambities van het College voor de komende 6 jaar en legt de basis voor de toekomst van de gemeente aan de horizon.... waarom niet 2030?

Tristan Roberti:

"Ik wil het College bedanken voor het op tijd versturen en openbaar maken van deze nota, wat niet in alle gemeenten het geval was. De gemeenteraadsleden waren hier echt in staat om hun interventies voor te bereiden. Ook op het formulier kan iedereen het lezen. Zonder in te gaan op wat er is gezegd, zie ik in de algemene beleidsverklaring termen als "op te zetten", "actie te ondernemen", "te ontwikkelen", enz. En dus zie ik niet alleen vage en onnauwkeurige termen. Het is waar, er is veel "promotie", "ondersteuning"..... in de verklaring. Waarom? Omdat het ook de rol van een gemeente is om een beroep te doen op de middelen van haar grondgebied, op de middelen van haar burgers om projecten uit te voeren, en het is dus van groot belang dat termen als deze ook worden gebruikt. Zoals ik op 4 december jongstleden namens de Ecolo-Groen-groep heb gezegd, zijn er drie grote actielijnen die als leidraad zullen dienen voor het optreden van onze gekozen vertegenwoordigers. De as milieu, de as solidariteit en de as transparantie en goed bestuur. Ik ga niet alles in detail noemen, we hebben het gehad over biodiversiteit en natuur voor het milieu, voorzichtigheid in termen van elektromagnetische golven, energiebesparing.... Op het vlak van solidariteit hebben we gesproken

over steun voor het OCMW en dat is heel belangrijk voor de Ecolo-Groen-groep. We hebben ook gesproken over de integratie van de nieuwe bewoners en we weten dat dit een uitdaging is in onze gemeente. Op het gebied van transparantie en ethiek zijn er verschillende zeer concrete projecten voorgesteld, zoals participatieve budgetten, gefilmde gemeenteraadszittingen en het elektronisch loket, dus dit zijn een hele reeks nieuwe voorstellen. De drie assen zijn dan ook zeer goed vertegenwoordigd in het document dat ons vanavond wordt voorgelegd en we bevinden ons daar heel duidelijk. Tot slot wens ik de leden van het college, die garant staan voor de uitvoering van dit plan, en de voorzitter van het OCMW, toe dat zij belangstelling krijgen voor de uitvoering van al deze acties, dat zij in de komende zes jaar voldoening en zelfs plezier vinden.»

Olivier Deleuze:

"Hartelijk dank voor uw interventies, uw opmerkingen en uw vragen. Het College is een team en dus is het dit team dat deze beleidsverklaring heeft geschreven en vanavond heeft gelezen. Wij zien het beheer van de gemeente als een gezamenlijk beheer omdat wij de gemeente beschouwen als een gemeenschap van mensen die samenleven en voor ons is dit inclusieve aspect fundamenteel in ons project. Dit team heeft niet alleen een algemene beleidsverklaring afgelegd, maar ook een begroting, een ontwerpbegroting goedgekeurd. En natuurlijk hebben we deze begroting en deze algemene beleidsverklaring parallel opgesteld, anders zou het zinloos zijn. Maar de processen zijn aan de ene kant anders en aan de andere kant. Wij verwachten dat deze begroting aan u kan worden voorgelegd tijdens de Raad van maart, na de dialoog die wij met het Gewest zijn aangegaan.

Het beheer van een gemeente omvat in principe drie hoofdgebieden. In de eerste plaats wat puur beheer is: het uitgeven van identiteitskaarten, het noteren van adreswijzigingen, het zorgen voor veiligheid, trottoirs, etc., terwijl er tegelijkertijd voor wordt gezorgd dat de financiën verantwoord worden beheerd. Ik noem dit "beheer" aspect in de eerste plaats, want voor een zeer groot aantal inwoners zijn de relaties met de gemeente beperkt tot dit aspect. Wil deze instelling geloofwaardig zijn, dan is het van essentieel belang om te zorgen voor een neutraal en zo effectief mogelijk beheer. Het tweede aspect van het gemeentelijk beheer is het samenbrengen van zeer verschillende mensen die ervoor gekozen hebben om in deze benijdenswaardige gemeente te wonen. We weten dat we in een benijde gemeente wonen en het is ook het resultaat van samenleven; samenleven gaat over markten, rommelmarkten, sport, onderwijs, buurtcentra en het jeugdcentrum, het OCMW... Het zijn allemaal plaatsen waar deze zeer verschillende mensen elkaar kunnen ontmoeten en zich goed voelen in de gemeente. Ter herinnering: na Ukkel, Sint-Pieters-Woluwe en Elsene zijn wij de 4de gemeente van Brussel in termen van inkomensdiversiteit. Ik weet dat de term dorp een glimlach brengt, het is geen Gallisch dorp omringd door palissades, maar het is gewoon een plek waar we mensen elkaar proberen te leren kennen, een dorp in de stad. Wij hebben onze stedelijke verantwoordelijkheden en nemen die op ons. Het is ook door transparantie dat al deze mensen de indruk hebben deel uit te maken van dezelfde groep. We hebben niet allemaal dezelfde culturele oorsprong of dezelfde sociale of economische privileges, dat is duidelijk, maar ons doel is dat iedereen zich daar goed voelt, zonder naïviteit en met veel moeite voor wat ons betreft.

Het derde aspect is dat we deel moeten uitmaken van een wereldwijde verantwoordelijkheid. Niemand heeft invloed op de toekomst van de planeet, maar iedereen kan ervoor kiezen om acteur of toeschouwer te zijn. Bij Watermaal-Bosvoorde hebben we ervoor gekozen om deze verantwoordelijkheid op ons te nemen door aandacht te besteden aan energie, aan het gebruik van pesticiden, we hebben ervoor gekozen om de 30 zones te vermenigvuldigen voor de veiligheid, maar ook voor vervuiling en lawaai. We hebben er ook voor gekozen om een gemeente in een ecologische transitie te zijn en dit vertegenwoordigt onze wereldwijde verantwoordelijkheid als actor op 5 km² van deze planeet, omdat de andere 7 km² niet van ons zijn. En het is met veel enthousiasme en plezier dat dit nieuwe team aan zijn 6-jarig mandaat begint. Het komt niet met een gebruikershandleiding van 1000 pagina's, maar met een document dat de horizon en de visie schetst, en we hopen dat deze visie positief en inclusief is. »

Alexandre Dermine en Martin Casier rechtvaardigen hun afwezigheid door het gebrek aan duidelijkheid over de prioriteiten die zullen worden gesteld wanneer de meerderheid zich opricht. Het is een catalogus van intenties zonder precieze cijfers. Zij betreuren dit gebrek aan transparantie en kunnen zich alleen maar van stemming onthouden.

Enseignement

6 Modification de la composition de la Commission Communale de l'Accueil (CCA), 1ère composante : représentants du Conseil Communal.

Le Conseil Communal,

Vu le Décret de la Communauté française du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 décembre 2003 fixant les modalités d'application du Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire;

Vu la délibération du Conseil Communal du 4 juillet 2006 relative à la mise en place de la Commission Communale de l'Accueil (CCA);

Considérant que suite aux dernières élections communales, il convient de modifier la composition de la Commission Communale de l'Accueil ;

D E S I G N E

Les représentants du Conseil Communal :

Membre effectif : Présidente Madame Hang Nguyen, Echevine de l'Enseignement.

Membre suppléant : Gabriel Persoons

Membre effectif : Florence Lepoivre

Membre suppléant : Martin Casier

Membre effectif : Laurence Dehaut

Membre suppléant : Joëlle van den Berg

Membre effectif : Laura Squartini

Membre suppléant : Alexandre Dermine

Membre suppléant : Alain Wiard

Membre effectif : Alain Wiard

Le Conseil approuve le projet de délibération.
28 votants : 28 votes positifs.

Alain Wiard quitte la séance.

Taxes

7 Droit d'emplacement sur les marchés - Règlement - Modification.

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 22/01/2019 relative aux droits d'emplacement sur les marchés, devenue exécutoire le 01/02/2019 pour un terme expirant le 31/12/2019;

Vu la loi du 25/06/1993 sur l'exercice d'activités ambulantes et l'organisation des marchés publics et son arrêté d'exécution du 03/04/1995 tel que modifié par l'A.R. du 29/04/1996 et du 10/01/1999, les droits perçus par la commune pour l'occupation d'un emplacement sur un marché public constituent une redevance;

Considérant que le marché hebdomadaire organisé Place Eugène Keym attire un public moins nombreux que celui organisé Place Payfa-Fosseprez,

Considérant qu'il convient dès lors d'adapter le taux des emplacements du marché organisé Place Eugène Keym par rapport à ceux du marché organisé Place Payfa-Fosseprez ;

Vu la situation financière de la commune;

Vu le règlement général relatif au recouvrement et au contentieux en matière de redevances communales voté par le Conseil communal le 23/10/2018 ;

Vu les articles 117 et 118 de la nouvelle loi communale;

Sur proposition du Collège échevinal;

A R R E T E :

Le règlement fiscal ci-après à partir du cinquième jour qui suit le jour de sa publication par voie d'affichage et pour un terme expirant le 31/12/2019 :

ARTICLE 1

Il est établi, au profit de la commune, un droit d'emplacement sur les marchés.

ARTICLE 2

Les commerçants fixes ont la possibilité de payer anticipativement, une semaine avant le début de chaque trimestre, le droit pour une période de trois mois.

Le droit fixé par jour et par mètre courant d'occupation au sol avec un minimum par jour et par emplacement.

a) Pour le marché organisé Place Payfa-Fosseprez :

Par jour et mètre courant :	Minimum payable par jour et par emplacement :
. 2019 : 3,20€	. 2019 : 4,30€

b) Pour le marché organisé Place Eugène Keym :

Par jour et mètre courant :	Minimum payable par jour et par emplacement :
. 2019 : 1,60€	. 2019 : 2,15€

Conformément aux articles 37 et 41 des règlements des marchés de la place Payfa-Fosseprez et de la Place Eugène Keym, un remboursement sera accordé au maraîcher fixe dont l'abonnement est suspendu.

ARTICLE 3

Les commerçants volants ont l'obligation de payer le droit le jour même de l'occupation.

Dans ce cas, le montant du droit est fixé à :

a) Pour le marché organisé Place Payfa-Fosseprez :

Par mètre courant d'occupation: Minimum payable par emplacement :

. 2019 : 3,70€ . 2019 : 4,30€

b) Pour le marché organisé Place Eugène Keym :

Par jour et mètre courant : Minimum payable par jour et par emplacement :

. 2019 : 1,85€ . 2019 : 2,15€

ARTICLE 4

Lorsque le métrage occupé est plus élevé que celui pour lequel le droit a été acquitté anticipativement ou le jour de l'occupation, le maraîcher fixe et volant devra payer un surplus de 50 € directement au placier et ce pour chaque mètre supplémentaire constaté. De plus, le Collège échevinal pourra exclure le marchand ambulant concerné temporairement du marché.

ARTICLE 5

En cas de fourniture d'électricité le montant du droit est majoré de :

par jour et par raccordement pour les petits consommateurs. La puissance électrique cumulée et consommée par les appareils en fonction (appareil d'éclairage, balance automatique, etc...) doit être de maximum 1600 Watt.

. 2019 : 3,70€

par jour et par raccordement pour les grands consommateurs. La puissance électrique cumulée et consommée par les appareils en fonction (comptoir frigorifique, réfrigérateur, rôtissoire, etc...) doit être de minimum 1600 Watt.

. 2019 : 7,75€

ARTICLE 6

Sont exonérés de paiement, les organisateurs de manifestations à caractère philanthropique, culturel, religieux, patriotique, social, folklorique ou sportif, ne poursuivant aucun but de lucre.

ARTICLE 7

Le droit est payable entre les mains du Receveur communal ou de son délégué.

ARTICLE 8

Concernant le recouvrement, sont d'application, les dispositions et les frais prévus par le règlement général relatif au recouvrement et au contentieux en matière de redevances communales.

En cas de non-paiement à l'issue de la procédure de recouvrement amiable et sous la réserve de l'existence d'une réclamation déclarée rejetée ou sur laquelle il n'y a pas eu de décision, des poursuites seront entamées par voie d'huissier de justice à la requête du Receveur communal sur base d'une contrainte non fiscale rendue exécutoire par le Collège.

Dans l'éventualité où une contrainte ne pourrait pas être délivrée (voir les conditions d'exclusion prévues à l'article 137bis de la N.L.C.), le redevable sera cité en justice dans les formes et délais prévus par les Codes civil et judiciaire.

ARTICLE 9

Le redevable poursuivi par voie de contrainte pourra introduire un recours en justice dans les formes et le délai prévus par l'article 137bis de la N.L.C.

En cas de recours, le Receveur communal fera suspendre la procédure chez l'huissier de justice jusqu'à ce qu'une décision coulée en force de chose jugée soit rendue.

ARTICLE 10

Toute contestation à naître de l'application du présent règlement relève de la compétence exclusive des Tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.

ARTICLE 11

Le présent règlement abroge tout règlement antérieur relatif au même objet.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

27 votants : 27 votes positifs.

Alexandre Dermine demande pourquoi ce point n'a pas été voté en même temps que les autres marchés ?

Jean François de le Hoye répond que ça été le cas mais qu'il est représenté ce soir avec des modifications parce que les tarifs ont été réduits afin de soutenir les maraichers de la place Keym. Alexandre Dermine vraagt waarom er niet tegelijkertijd met de andere markten over dit punt werd gestemd.

Jean François de le Hoye antwoordt dat dit het geval was, maar dat het vanavond met wijzigingen terugkomt omdat de prijzen worden verlaagd om de marktkramers van Keymplein te ondersteunen.

Alain Wiard entre en séance.

Secrétariat

8 **Interpellation de Jos Bertrand concernant la participation de la commune au plan régional relatif au bruit dans l'environnement (Quiet Brussels).**

Au cours de l'année dernière, Bruxelles Environnement a travaillé d'arrache-pied à l'élaboration d'un nouveau plan d'actions de lutte contre les nuisances sonores (Quiet Brussels). Il s'agit du troisième plan d'actions de ce type : il s'appuie sur les deux plans précédents (2000-2009) et (2009-2018) et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne de 2002 sur le bruit ambiant. Il devra bientôt être ratifié en troisième lecture par le gouvernement.

L'élaboration du nouveau plan repose sur une évaluation approfondie du plan précédent et d'enquêtes auprès de la population. Les communes ont également été impliquées dans l'élaboration du plan d'actions : par exemple, avant la rédaction du projet de plan, un processus de réflexion participatif a eu lieu en janvier et février 2018 et les communes ont également été impliquées dans l'enquête publique qui s'est déroulée au cours du troisième trimestre de l'année dernière.

Le collège et l'administration ont-ils participé à ce processus ? Si non, pourquoi pas ? Si oui, à combien de réunions ont-t-ils assisté et quelle a été la contribution de notre commune à ce processus ? Le collège, a-t-il contribué à l'enquête publique ?

Le projet de plan prévoit 45 mesures, dont 21 intéressent directement les communes. La commune peut également décider dans ce cadre d'élaborer son propre plan local de lutte contre le bruit, comme l'a fait la commune de Woluwé-St-Lambert.

Puis-je savoir quels efforts ont été faits dans le passé dans le cadre du précédent plan d'actions contre le bruit et de la mise en œuvre de la directive sur le bruit dans l'environnement, plus particulièrement dans le domaine de la sensibilisation des citoyens (y compris la publication du site web "Info Bruit"), la médiation en cas de nuisances, l'isolation acoustique des bâtiments appartenant à la commune (administration, écoles, maisons), les conditions pour le placement d'installations techniques (climatisation extérieure par exemple), les conditions de fonctionnement des entreprises HORECA et terrasses, la supervision des événements publics, etc.

Fait-on usage du cahier des charges « normes de bruit » lors d'achats communaux ?

Le collège peut-il me dire comment notre commune contribuera à la mise en œuvre du nouveau plan ? Le Collège répondra-t-il aux suggestions du plan d'actions, par exemple : mettre en place une cellule d'accompagnement "pollution sonore" pour les projets concernant la construction de routes, l'aménagement et l'entretien d'espaces publics, l'intégration de projets dans des plans triennaux d'investissement et dans l'agenda local 21, la préservation et la création de zones de confort (périphérie de la Forêt de Soignes, zones intérieures), l'élaboration d'un cadre de gestion communale " bruits de voisinage " qui se fait via des contrôles, une médiation (HORECA, terrasses, évènements, machines, installations techniques, etc.) ou via l'application de la législation relative au renforcement sonore, à la prise en compte de la problématique du bruit ambiant dans les prescriptions urbanistiques ? Un plan d'actions communal sera-t-il mis en œuvre ?

Le collège a-t-il l'intention de faire connaître le plan d'actions à sa propre population et de quelle manière ?

Odile Bury :

« Comme vous le soulignez, le Plan de Prévention et de lutte contre le bruit et les vibrations en milieu urbain (Quiet Brussels) devrait bientôt être ratifié par le gouvernement. Nous sommes aussi dans l'attente de la déclaration environnementale compilant les remarques émises lors de l'enquête publique qui accompagnera le plan pour son adoption définitive par le Gouvernement.

Le Service Environnement a participé activement au processus participatif auquel il a été invité par Bruxelles Environnement notamment lors de réunions en novembre 2017, février et septembre 2018. Cette démarche collaborative a été appréciée par le personnel communal.

La commune a également rendu un avis favorable sous réserve lors de l'enquête publique, avis approuvé par le collège le 03 décembre 2018.

Cet avis appuie toute une série de mesures en particulier celles liées au survol de Bruxelles, la proposition de réaliser de zones de confort acoustique, ou les mesures proposées pour la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du logement ou des écoles ou l'incitation à l'utilisation de matériel ou engins silencieux.

Il regrette cependant l'absence de ligne du temps et de budget détaillés pour toute une série de points.

La commune a aussi émis une série de réserves et a demandé via cet avis à ce que les formations prévues pour les gestionnaires de voirie soient aussi accessibles aux agents de terrain comme par exemple les contrôleurs de chantier. Il demande aussi que le niveau sonore de la diffusion des messages dans les gares et les haltes fasse l'objet d'un point d'attention particulier, que les parcs Tercoigne et du Jagersveld soient améliorés acoustiquement, qu'un budget régional conséquent soit alloué aux subsides et aux formations à destination des communes et que du personnel supplémentaire soit d'office attribué aux communes pour remplir la nouvelle fonction de Référent Bruit soit, via un engagement structurel à 100%, soit via une prestation de tiers;

L'avis insiste aussi pour que les seuils des arrêtés Bruit de voisinage et Bruit installations classées soient revus afin d'autoriser les livraisons de nuit pour tenir compte de la réalité des 'petits' exploitants.

Nous pouvons vous en faire parvenir la copie s'il ne vous est pas accessible dans BOS.

Nous ne prévoyons pas de décliner ce plan au niveau communal, en effet, notre commune ne présente pas de particularité qui nécessiterait d'aller au-delà de ce qui est prescrit au niveau régional. Ce qui ne nous empêchera pas, comme par le passé, de prendre les mesures qui seront nécessaires à l'échelle de notre territoire.

Vous vous souviendrez en effet, par exemple, que notre commune a été la première à faire valoir l'article 10 de la première ordonnance bruit qui permettait aux habitants de se mettre en pétition, ce qui a permis in fine de faire modifier le plan de la SNCB vers une couverture dans le quartier Archives / Cor de Chasse, ou que le 2ème plan a été utilisé pour autoriser le placement de panneaux antibruit avenue de la Foresterie pour lutter contre les nuisances du bruit routier.

Notre commune via le service environnement et voiries participe également, dans le cadre de la lutte contre le bruit, à une étude sur les voiries perméables. D'autres mesures comme l'extension des zones 30 répondent aussi à la nécessité de diminuer l'impact du bruit lié au trafic routier. Nous sommes aussi bien sur attentifs aux nuisances sonores lors de l'octroi des permis d'environnement .

Notre attention et notre action en matière de bruit se focalise actuellement sur le respect par la Commune des nouvelles règles imposées par la Modification de l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 mars 1999 concernant le son amplifié.

La commune a dans ce cadre acquis le matériel nécessaire pour répondre à l'obligation qui lui est faite de mesurer et d'afficher le niveau sonore lors de ses propres événements. Des mesureurs fixes ont été installés au Delvaux, à la Maison Haute et à la Maison des Jeunes. Des mesureurs volants ont également été acquis afin de respecter cette obligation lors des événements réalisés dans d'autres endroits (école, plein air etc).

Nous sommes aussi, en particulier avec le service Vie économique en train de définir comment la commune à travers les leviers qui sont les siens peut accompagner les autres acteurs de notre commune susceptibles d'être concernés par cet arrêté pour répondre aux obligations qui sont les leur dans le cadre de cette législation ».

Jos Bertrand demande s'il existe un cahier des charges sur les normes de bruit et si ce cahier des charges est utilisé lors des achats ?

Odile Bury répond qu'on est dans un cadre global, que ce sont les éléments liés à l'environnement qui seront intégrés. En tant qu'échevine de l'environnement, elle n'a pas encore eu accès à cette information. Elle ne peut malheureusement en dire plus concernant ce cahier des charges."

Le Conseil prend connaissance.

9 **Interpellation de Florence Lepoivre concernant la stérilisation des chats.**

Nous savons à quel point l'enjeu de la stérilisation des chats est important à Bruxelles. Notre région compte un nombre très élevé de chats et ils peuvent se reproduire de manière fulgurante. Un couple de chats a, en moyenne, jusqu'à 8 chatons par an. Après un an, cela peut donner quelque 25 petits couples de chats. Et cinq ans plus tard, le premier couple et tous ses descendants auront donné naissance à... 5.000 chatons. Si on n'y prend garde, la reproduction des chats produit une véritable explosion démographique.

Ceci peut entraîner une prolifération de chats errants, qui augmente le risque de propagation de maladies contagieuses (la leucose, le sida félin, le coryza, la péritonite infectieuse féline ainsi que des zoonoses telles que la toxoplasmose, la teigne et la rage).

Nous savons aussi combien de chats abandonnés peuplent les refuges et combien de chats sont euthanasiés, parfois dans des circonstances atroces.

Il en va également du bien-être et de la santé des chats eux-mêmes. En effet, un chat stérilisé vit plus longtemps et est en meilleure santé.

La stérilisation est d'ailleurs devenue, depuis 2014, une obligation légale : tous les chats doivent être stérilisés, identifiés et recensés avant d'être vendus ou adoptés. Depuis le 1er janvier 2018, tout propriétaire de chat doit également le faire stériliser avant qu'il n'atteigne l'âge de 6 mois. Si le chat est né avant le 1er janvier 2018, il devait être stérilisé avant le 1er juillet 2018.

Or, depuis le 30 novembre 2018, la prime communale pour la stérilisation des chats domestiques n'est plus être accordée aux habitants de Watermael-Boitsfort. Cette prime était pourtant un incitant auprès des habitants de notre commune pour la stérilisation de leur(s) chat(s). Elle était également importante pour de nombreux ménages qui possède un chat et qui n'ont parfois pas l'argent nécessaire pour le faire stériliser. En effet, la stérilisation d'un chat mâle coûte plus de 50€ et celle d'une femelle plus de 100€, ce qui représente évidemment un coût très élevé pour certains ménages.

Mes questions sont donc les suivantes :

- avez-vous l'intention de remettre en place cette prime ?
- comptez-vous, si tel est le cas, l'introduire avec un effet rétroactif au 30/11/2018 afin que les propriétaires de chats qui ont stérilisé leur animal depuis cette date puissent en bénéficier ?

Odile Bury :

« La secrétaire d'Etat en charge du Bien être animal a offert il y a quelques semaines aux communes bruxelloises la possibilité de solliciter l'octroi d'une subvention de 5000€ pour tout projet relatif au Bien-être animal.

Comme par le passé, la commune a répondu à cette possibilité en proposant une prime à la stérilisation des chats.

Sachant qu'une stérilisation coûte environ 75 € pour les mâles et 150 € pour les femelles, la proposition de prime a été fixée à 25 € pour les mâles et 50 € pour les femelles.

Nous avons aussi demandé à pouvoir utiliser ce subside avec un effet rétroactif pour répondre aux demandes de stérilisation qui n'ont pu être satisfaites lors de la période de la précédente prime.

Dans le cadre de cette subvention, nous avons aussi soumis à Bruxelles Environnement la proposition d'une prime au puçage des chats. L'identification et l'enregistrement sont en effet obligatoires pour tout chat né à partir du 1er novembre 2017

Sachant que l'identification électronique à un coût de 50 à 60€ (implantation d'une puce), la prime proposée est de 25€ par chat.

Nous espérons avoir une réponse de Bruxelles Environnement bientôt quant à la recevabilité des modalités de cette demande de subvention et pouvoir mettre en œuvre rapidement cette prime attendue par de nombreux habitants ».

Le Conseil prend connaissance.

10 **Interpellation d'Alain Wiard concernant l'accès aux bâtiments publics.**

A la lecture de la Déclaration de Politique Générale de la majorité, nous avons été surpris de ne retrouver aucune mention quant à l'accessibilité des bâtiments publics de la commune pour les personnes à mobilité réduite. De façon générale, nous avons été étonné et déçu de voir que cette catégorie de la population ne fait apparemment pas partie des priorités du collège actuel puisqu'aucune

mesure pour les PMR n'est mise en avant.

En 2017 déjà, une série d'articles sur BX1 et la DH alertaient l'opinion publique et les responsables politiques sur l'**impossibilité** pour les personnes à mobilité réduite de rejoindre les services communaux de la Maison Haute. Cela concerne évidemment les personnes souffrant d'un handicap, mais également les parents avec une poussette ou les personnes âgées. Nous nous rendons bien compte que l'architecture ancienne de la Maison Haute ainsi que son classement rendent de tels travaux compliqué, mais est-il normal que la commune ne soit pas en état de garantir l'accès à ses services à une partie de la population ? Récemment, une jeune mère avec poussette m'a raconté qu'elle s'était plaint de cette situation auprès du personnel communal et qu'on lui avait laconiquement répondu : « Venez avec un homme fort la prochaine fois ». Est-ce le genre d'image et de réponse que veut donner notre commune à ses administrés ?

En 2017, Madame Cécile Van Hecke, alors compétente en la matière, avait annoncé qu'une solution rapide, éventuellement temporaire, serait trouvée à ce problème. Deux ans plus tard, force est de constater qu'il n'y a point de solution. Pire, ce point n'est même pas repris dans la Politique de Déclaration Générale. Notre question est donc simple Monsieur l'échevin, est-ce que le collège actuel compte s'attaquer sérieusement à ce problème, sans se cacher derrière la commission des monuments et site ou les subsides de la Région ?

Benoit Thielemans :

« Comme indiqué dans l'introduction de la Déclaration de Politique Générale, la volonté du Collège est de « construire un véritable vivre-ensemble et inclure chacun et chacune, à tout âge et indifféremment de son origine géographique, linguistique, sociale, religieuse, culturelle, de son handicap, de son genre ou orientation sexuelle, afin de participer à la vie de la commune et de bénéficier de son cadre de vie exceptionnel ».

L'inclusion des personnes à mobilité réduite, au même titre que d'autres personnes, est donc bien un élément essentiel de la politique qu'entend mener le Collège. Ceci est affirmé dès les premières lignes de la Déclaration de Politique Générale, et il ne nous a pas semblé utile de le répéter à chaque paragraphe.

Deux mesures pour les personnes à mobilité réduite sont néanmoins mises en avant, l'une concernant la création de logements pour personnes à mobilité réduite dans les nouvelles constructions l'autre, plus anecdotique mais néanmoins significative concernant l'accessibilité des bulles à verre.

De manière plus générale il est question du partage de la rue entre tous ses usagers (piétons, vélos, transports en commun et voitures) qui passe par l'aménagement d'un espace public praticable et sécurisé, agréable et convivial, pour assurer un maximum de bien-être pour tous.

Concernant les bâtiments publics, le Collège a l'intention de poursuivre leur rénovation afin de les adapter aux besoins de l'administration et du public en ce compris bien entendu des personnes à mobilité réduite.

Concernant la Maison Haute, le chemin d'accès depuis l'avenue Delleur fera prochainement l'objet d'un démaussage et son raccord avec la terrasse sera amélioré.

Enfin et pour répondre à votre question, le collège actuel a la ferme intention de s'attaquer sérieusement à l'accessibilité de la Maison Communale. Les contraintes techniques, de coût et patrimoniales étant bien réelles, toutes les hypothèses seront systématiquement étudiées avec créativité, en dialogue avec la Direction des Monuments et Sites, incontournable pour les parties classées du bâtiment. »

Le Conseil prend connaissance.

11 Interpellation de Florence Lepoivre concernant les travailleurs pauvres dans la fonction publique communale.

Comme vous l'avez sans doute entendu et lu, depuis quelques semaines, plusieurs centrales de la FGTB ont lancé une campagne concernant le salaire minimum, « fight For 14 ». L'objectif est d'obtenir des augmentations de ce salaire afin que les travailleurs puissent, enfin, recevoir un salaire décent. Cette campagne, initialement lancée par la FGTB Liège, est maintenant commune à une série de secteurs : industrie, employés, métal, nettoyage, construction, etc. Et la CGSP a récemment rejoint le mouvement. L'objectif est d'obtenir un salaire minimum horaire de 14€ bruts, soit 2.300€ bruts par mois.

Pourquoi 14€ soit 2300€/mois ? Tous les 2 ans, le SPF économie publie une enquête sur le budget des ménages. Elle permet de classer les ménages en 4 "quartiles" de revenus, c'est-à-dire quatre quarts de population classées selon le niveau de leurs revenus. D'après ces chiffres, la moitié de la population n'arrive pas à faire face à ses dépenses. Ces citoyens n'ont donc pas d'autre choix que de désépargner : s'endetter ou revendre une partie de leurs biens.

Pour permettre à toutes et tous de faire face à leurs besoins, la FGTB estime que l'ensemble des ménages devrait être en capacité d'assumer le niveau de dépenses de 30.000€ brut/an. Cela correspond à ce que dépensent les ménages situés dans le 2ème quartile de revenus. Si l'on prend l'hypothèse d'un ménage de 2 personnes, sans enfants, dont l'un des membres travaille à temps plein et l'autre à mi-temps, pour que ce ménage puisse atteindre le niveau moyen de consommation du 2ème quartile, il faudrait que chacun soit rémunéré à hauteur de 14,87€ brut/heure. Voici donc d'où viennent les 14€/heure.

Cela sonne comme une évidence et pourtant, pour bon nombre de personnes qui triment au quotidien, cela reste un rêve inatteignable. Actuellement, le salaire minimum dans notre pays s'élève à €9,65 de l'heure, soit €1590 par mois. Tout sauf un salaire décent.

Nous sommes donc confrontés au phénomène scandaleux des travailleurs pauvres, dans un pays pourtant toujours plus riche. C'est le cas dans beaucoup de secteurs. Mais c'est aussi le cas dans notre commune, parmi le personnel communal. En effet, un travailleur communal de niveau E3, qui a 12 ans d'ancienneté, gagne aujourd'hui un salaire brut de 2.265,5€ soit un salaire inférieur aux 2.300€ permettant de vivre dignement. Et ne parlons pas des travailleurs ayant moins d'ancienneté dans ce niveau E.

La question des barèmes salariaux dans les pouvoirs locaux est évidemment une problématique qui dépasse la seule commune de Watermael-Boitsfort, puisqu'ils sont négociés au sein du Comité C. Toutefois, la commune dispose de certains moyens d'action pour augmenter les plus bas salaires : par exemple, en supprimant, comme l'a fait la région bruxelloise pour son personnel, le niveau E et en basculant les travailleurs qui sont dans ce niveau dans le niveau D.

Mes questions sont donc les suivantes :

- êtes-vous conscient du fait que les salaires des niveaux E sont actuellement très souvent inférieur à 2.300€ et donc insuffisants pour vivre décentement sans s'endetter pour faire face aux dépenses ?
- Avez-vous l'intention de supprimer le niveau E pour que chaque travailleur communal bénéficie enfin d'un salaire décent ? Si non, pourriez-vous nous préciser pourquoi ?

Olivier Deleuze :

« Le PV de la réunion du 17 septembre 2018 du Comité Particulier de Négociation de la Commune de Watermael-Boitsfort, mentionne ce qui suit :

« *Mr Deleuze revient sur la demande des syndicats de promouvoir les agents de niveau E vers le niveau D. Il explique que le calcul de l'impact budgétaire des promotions de E vers D ne constitue pas la fin de l'histoire. Lors de la prochaine législature, des perspectives de carrière vont être analysées permettant la promotion des agents de niveau E vers le niveau D sur base de critères d'ancienneté et d'évaluation favorable. Les promotions de niveau D vers le niveau C vont être analysées de manière parallèle.* »

Nous sommes donc parfaitement conscients et réceptifs au problème et étudions des critères d'évaluation des compétences, d'ancienneté et d'évaluation globale de manière à prévoir des perspectives de carrière. Il ne s'agit pas de suppression globale du niveau E, mais de perspectives de carrière. »

Florence Lepoivre pense que cela ne supprimera pas la précarité des niveaux E qui n'auraient pas l'ancienneté requise. Elle souhaiterait que la suppression de ce niveau soit envisagée.

Le Conseil prend connaissance.

12 Interpellation de Laurent van Steensel concernant le réaménagement de l'avenue Vandervelde.

C'est avec grand soulagement que les habitants du quartier de l'avenue Vandervelde voient enfin se terminer ce chantier, initié en mars 2018, qui a été ubuesque à plusieurs égards: durée des travaux initialement prévue à 120 jours ouvrables, délimitation du chantier non conforme mettant en danger les usagers faibles, signalisation contradictoire quand il y en a, chantier pas annoncé aux alentours (ni aux arcades, ni avenue de Visé), pas de communication sur l'évolution du chantier, garages inaccessibles depuis novembre alors qu'il auraient dû l'être pour une période de 20 jours maximum, détérioration des soupiroux des habitations,...

Madame l'Echevine, vous avez reçu nombreux courriers auxquels vous n'avez pas répondu, vous exposant les doléances des habitants de la rue.

Vous avez organisé une rencontre avec les habitants le 17 janvier, 2019 au cours de laquelle les habitants vous ont fait part des points suivants:

- Polémique autours du ralentisseur non conforme situé à hauteur des n°79 et 58 et leur souhait de non reconstruction de celui-ci.
- Suppression de plantations prévues dans les avancées de trottoirs pour des raisons de propreté, de sécurité routière, de parking, et d'accès aux garages des particuliers.
- Demande de placement de dispositifs évitant le stationnement de voitures sur les trottoirs aux coins des rue Vandervelde et des Brebis (proposition d'installation d'un abri vélos).
- Demande de marquage au sol délimitant les places de parking.
- Demande de l'installation d'une piste cyclable.

Suite à cette rencontre, vous avez répondu succinctement par mail ceci:

- Mise en zone 30.
- Maintient des arbres.

- Maintien des casses vitesses pour lesquels nous allons adoucir les pentes.

Vous admettez, Madame l'Echevine, que vu les doléances des habitants, la réponse est assez brutale et ne règle pas les problèmes exposés.

Voici donc mes questions:

- Qu'est-ce qui justifie la mise en zone 30?
- Qu'est-ce qui justifie l'installation de 3 ralentisseurs sur une telle voirie en zone 30?
- Qu'en est-il de la demande des habitants d'effectuer un marquage au sol pour définir les emplacements de parking?
- Pourquoi n'avez-vous prévu l'installation d'une piste cyclable sécurisée alors que les trottoirs ont été élargis de manière conséquente?
- Pourquoi ne pas prévoir d'office l'installation de pistes cyclables quand vous repensez de nouvelles voiries?

Merci d'avance pour vos réponses.

Marie-Noëlle Stassart :

« Je suis également soulagée de voir que ce chantier se termine. Comme vous le savez, la mise en œuvre du nouvel égouttage par Vivaqua a pris plus de temps que prévu. Pour rappel, ce sont des travaux exécutés par la Région. Ce type de chantier est régulièrement soumis à des imprévus comme des intempéries, des impétrants non identifiés, des affouillements, etc.

Voici quelques éclaircissements concernant le dialogue mené avec les habitants riverains :

- Le 17 janvier dernier, je n'ai pas organisé une rencontre avec les habitants. J'ai répondu à la demande d'une seule riveraine qui voulait me rencontrer. Ce jour-là, s'est présenté un groupe de plusieurs personnes sans que j'en sois prévenue. J'ai bien sûr accepté de recevoir tout le monde.
- Lors de cet entretien, les riverains m'ont transmis plusieurs lettres dont j'ai pris connaissance,
- À la fin de l'entretien, nous avons convenu qu'une seule personne serait le porte-parole du groupe.
- Enfin, j'ai encore eu deux longues conversations téléphoniques avec la personne porte-parole.
- Durant la première semaine de février, nous avons déposé un courrier « toutes boîtes » chez tous les riverains, qui informe de la situation du chantier et du dispositif pour gérer les poubelles.

Ceci est le reflet de la réalité.

Après tous ces longs échanges, ma réponse par mail a effectivement été succincte et je laisse à votre libre appréciation son caractère « brutal ».

Je reviens plus précisément sur vos questions :

- Vous me demandez ce qui justifie la mise en zone 30.

Le principe de la hiérarchie des voiries est consacré dans le PRAS. De ce principe découle le statut de voirie locale pour les rues Lambert Vandervelde, des Brebis et Édouard Olivier.

La mise en zone 30 est consacrée par le plan communal de mobilité, approuvé par le conseil communal.

- Vous voulez connaître les raisons de l'installation de 3 ralentisseurs sur une telle voirie en zone 30.

Le code de la route prévoit que des aménagements particuliers doivent être réalisés dans une zone 30 pour inciter l'automobiliste à modérer sa vitesse. Parmi le panel d'aménagements possibles figurent les ralentisseurs.

- En ce qui concerne la demande des habitants d'effectuer un marquage au sol pour définir les emplacements de parking, ce n'est pas prévu. Nous estimons que ce dispositif manque de souplesse. Le marquage n'est pas obligatoire. De plus, il requiert de l'entretien et a un coût.
- Vous voulez savoir pourquoi nous n'avons pas prévu l'installation d'une piste cyclable sécurisée alors que les trottoirs ont été élargis de manière conséquente.

Les travaux visent à une remise en état sans modification significative. Les trottoirs n'ont pas été élargis et l'installation d'une piste cyclable sécurisée aurait requis un permis d'urbanisme.

En outre, une piste cyclable sécurisée se conçoit dans des voiries à fort trafic du type collecteur de quartier ou interquartier. Dans les voiries locales où le trafic est plus apaisé, il est préférable de maintenir une mixité d'utilisateurs, qui est un facteur apaisant. La séparation entre vélos et voitures conduit à l'augmentation de la vitesse.

- Enfin, vous me demandez pourquoi ne pas prévoir d'office l'installation de pistes cyclables quand nous repensons de nouvelles voiries.

Les arguments évoqués ci-dessus répondent en partie à votre question. Sachez également que concevoir une piste cyclable séparée ne se fait que dans une certaine continuité. Cela ne sert à rien d'avoir un petit tronçon de piste cyclable « au milieu de nulle part ».

Alexandre Dermine demande ce qu'il est prévu en terme de suivi de chantier de manière générale, quelle méthodologie est envisagée ? Dans certaines communes il est possible d'avoir des échanges préalables et de suivi de chantier avec les riverains.

Marie-Noëlle Stassart : « Dans le cas de ce chantier, ce retard est malheureusement dû à la Région. Nous envisageons de communiquer avec les riverains de manière très proactive dans toute une série de chantiers gérés par des impétrants ».

Le Conseil prend connaissance.

13 **Interpellation de Laurent van Steensel concernant le château du Parc Tournay-Solvay.**

Le parc Tournay-Solvay, situé sur la commune de W-B est le fruit architectural d'aménagements successifs réalisés par la famille Solvay à la fin du 19ème et début 20ème siècle. Il constitue sans aucun doute l'un des édifices les plus emblématiques de la Région bruxelloise.

En 2014, c'est donc avec une grande joie que nous avons accueilli la décision du Gouvernement bruxellois de la rénovation du château situé sur le site. C'est le bureau d'architecte Metzger qui est chargé du projet et nous ne pouvons que nous en réjouir au vu de ses réalisations nombreuses toujours respectueuses de l'environnement.

Une première demande de permis a été introduite au premier semestre 2016.
Dans le même temps, l'étude historique complète, les premières fouilles archéologiques et les travaux urgents de sécurisation et de préservation du lieu ont été complètement réalisés.

Par la presse, nous avons appris récemment, outre le nom du futur occupant, le centre universitaire Brout-Englert-Lemaître (BEL) de l'ULB, que les plans avaient été adaptés en vue d'une optimisation des lieux.

Voici mes questions:

- la commune de W-B a-t-elle été associée à l'élaboration du projet notamment en terme de mobilité ? La commune a-t-elle connaissance des plans du projet?
- Pourriez-vous nous indiquer quelles sont les exigences du futur occupant en terme de stationnements intérieurs et extérieurs au site?
- Le parc restera-t-il accessible au public aux heures d'ouverture actuelles?

Merci d'avance pour vos réponses

Le Conseil prend connaissance.

14 **Interpellation de Martin Casier concernant l'absence de chèques sports à Watermael-Boitsfort.**

Notre commune possède une offre d'infrastructures sportives remarquables. Comme l'indiquait le cadastre du sport en Région bruxelloise réalisée en 2012, notre commune possède 37 clubs par 10.000 habitants, ce qui nous classe deuxième commune avec la plus grande offre sportive, juste derrière Auderghem. Cette étude confirmait par ailleurs la richesse importante de l'offre puisque 23 types de sports coexistaient alors.

Comme chacun sait, la pratique régulière d'une activité physique influence favorablement notre état de santé, notre résistance face aux maladies et au vieillissement. Nous pouvons donc nous réjouir de cette situation dont hérite notre commune.

Or, sans surprise, l'étude pointait également un lien entre revenus des familles et affiliation dans des clubs sportifs. Pourtant, le sport, comme la culture, peut être un levier formidable de cohésion sociale à condition que sa pratique soit rendue accessible à toutes et tous. Dans notre commune, grâce à l'importance de notre offre sportive, nous pourrions réaliser cet objectif de cohésion sociale de manière très affirmée et faire du sport un réel outil majeur de notre politique sociale communale.

De nombreuses communes (Ixelles, Schaerbeek, Saint-Josse, Molenbeek...) ont choisis, afin de faciliter l'accès au sport aux familles plus modestes, de mettre en place des chèques sports. Si les modalités pratiques varient de commune à commune, toutes visent le même objectif : faciliter l'accès aux familles modestes et moyennes et particulièrement à leurs jeunes à la pratique sportive en offrant une prime financière.

De nombreux citoyens de notre commune se sont tournés vers notre groupe pour demander une démocratisation de l'accès au sport parce qu'ils n'ont pas les moyens d'y inscrire leurs enfants ou de s'y inscrire eux-mêmes.

Mes questions sont dès lors les suivantes :

1/ Quelles sont actuellement les aides financières possibles en la matière et quelles en sont les conditions d'octroi ?

2/ Combien de familles de notre commune bénéficient actuellement d'une aide en la matière et quelle est l'évolution de ce nombre dans les dernières années ?

3/ Comment la commune compte-t-elle répondre aux interpellations de citoyens qui demandent d'élargir l'accès ? Compte-t-elle mettre une politique en œuvre équivalente aux chèques sports pratiquée dans de nombreuses autres communes ?

Je vous remercie pour votre réponse.

La Présidente de la séance annonce que ce point est retiré à la demande de Martin Casier.

Le point est retiré de l'ordre du jour.

28 votants : 28 votes positifs.

15 **Question orale de Laurent van Steensel concernant les coussins berlinois avenue de la Houlette.**

sens de la longueur. Un dispositif y était installé comportant deux paires de coussins berlinois disposés de part et d'autre de l'avenue afin de ralentir la circulation.

La commune d'Auderghem a enlevé les deux coussins berlinois qui se trouvaient sur son territoire laissant seul ceux de Watermael-Boitsfort de son côté.

Le dispositif n'étant plus complet, celui-ci est devenu un danger pour les usagers de la route et surtout les usagers faibles comme les cyclistes étant donné que les automobilistes contournent les coussins restants de la commune, passant ainsi sur la bande contraire de l'avenue ne disposant plus de coussins.

Voici mes questions:

- La commune prévoit-elle d'enlever les coussins berlinois situés sur son territoire.
- Quel dispositif la commune prévoit-elle de mettre pour ralentir la circulation de l'avenue de la houlette en l'absence d'un dispositif complet et donc dangereux?

Merci d'avance pour vos réponses

Marie-Noëlle Stassart :

« Un dispositif de plusieurs coussinets a été mis en place en concertation avec la commune d'Auderghem et la STIB pour apaiser la circulation avenue de la Houlette.

Un affaissement de voirie est intervenu sur la partie auderghemoise du dispositif ; c'est la raison pour laquelle une partie des coussinets a été enlevée.

Mon service a pris contact avec le service mobilité de la commune d'Auderghem qui a expliqué qu'il est prévu de les remplacer via un nouveau marché.

Le délai pour le faire n'a pas encore été communiqué.

Il n'est donc nullement question de supprimer les coussinets sur la partie boitsfortoise de l'avenue de la Houlette. »

Le Conseil prend connaissance.

Levée de la séance à 22:00

Le Secrétaire communal,

La Présidente,

Etienne Tihon

Cécile Van Hecke